

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1720 - 29 juin 2001 - prix : 9F

SMIC

**Un « coup de pouce »
de 17 F par mois,
pas de quoi se
dire de gauche !**

Bata, Alstom, Ericsson...

**Travailleurs en lutte
contre les licenciements**

(page 11 à 15)



Leur société

- 4 - Les industriels du sucre
- Fraudes dans le bio
- 5 - Le faux « coup de pouce » au SMIC
- 6 - HLM: les mal-logés
- 7 - Le Sénat et la loi dite de « modernisation sociale »
- Les sans-papiers de Saint-Denis
- 10 - Coupes budgétaires pour les hôpitaux
- Clinique de la Roseraie (Vénissieux)
- Les Irlandais de Vincennes et la justice... 19 ans après!

Communiqué

- 4 - de Lutte Ouvrière

Tribune

- 6 - Après celle du MEDEF, la « refondation sociale » à la sauce Jospin

Dans le monde

- 8/9 - Serbie: Milosevic à La Haye?
- Peine de mort: la barbarie d'Etat
- Sida: faire payer les Etats riches
- Licenciements en masse à BASF
- 500 riches et des milliards de pauvres

- 16 - Tchad: la réélection du dictateur Idriss Deby

Dans les entreprises

- 11 - Bata: reprise du travail
- Ridalis: fin de la lutte
- 12 - Ericsson
- Nettoyage Challancin
- 13 - Ouverture du capital de la Snecma
- 14 - RVI Vénissieux: exposition à l'amiante
- Renault Guyancourt: élections de délégués
- 15 - Alstom LCA - La Courneuve
- Alstom Contracting
- CFEC - Outarville
- 16 - Philips: 1000 licenciements

Le recul de la croissance

QUI VA PAYER LA NOTE?

Selon l'INSEE, la consommation des ménages a baissé de 0,5% en avril, et d'autant en mai. Dans le même temps, on annonce une hausse des prix, qui atteignait fin mai 2,3% sur une année et devrait dépasser le 1,3% prévu pour 2001. La croissance dont se vante le gouvernement devra donc certainement être revue à la baisse.

S'il y a ce recul de la croissance, que les chiffres semblent annoncer, le patronat va chercher à le faire payer aux travailleurs, avec l'aide du gouvernement.

En matière de hausse des

prix, le ministre de l'Economie et des Finances, Fabius, parle de « bouffée d'inflation », voulant laisser croire que cela ne va pas durer et qu'il n'y a pas lieu de revendiquer des augmentations de salaires.

Le gouvernement a montré l'exemple avec la revalorisation du SMIC. Le « coup de pouce » que réclamait le PS, qui pense aux prochaines élections, sera plus que limité. Pour les 13,6% de salariés payés au SMIC (sans parler de tous ceux qui ne l'atteignent même pas), l'augmentation salariale au 10 juillet sera de moins de 300 francs mensuels, rognés par les hausses de l'essence, du gaz, des fruits et légumes, etc. Mais c'est encore trop pour le gouverneur de la Banque de France, qui pense que « cela va à l'encontre de ce qui

est nécessaire pour éviter les effets de second tour de l'inflation », et que c'est « mauvais pour la création d'emplois, et notamment pour les moins qualifiés ». C'est toujours la même rengaine. Ce serait les salaires trop élevés qui seraient responsables du chômage, jamais les patrons et leur soif de profits! Patronat et gouvernement s'apprentent donc à faire payer aux travailleurs le recul de la conjoncture globale, par une baisse du pouvoir d'achat, les hausses de prix n'étant pas compensées par une augmentation des salaires, en conséquence. Il y a, de plus, fort à craindre que ces prévisions pessimistes n'annoncent encore des licenciements.

Pourtant, les travailleurs n'ont profité en rien de cette croissance. Car même si le chô-

mage a un tout petit peu reculé, les emplois créés ne l'ont pas été au même niveau de salaire qu'auparavant, et n'ont pas empêché des vagues de licenciements par ailleurs. Alors, pourquoi devraient-ils faire les frais d'une économie qui a le hoquet?

Les discours sur les difficultés économiques sont en fait un rideau de fumée cachant le fait que, même en période de crise, les possédants ont continué à s'enrichir et les fortunes à s'arrondir. Croissance ou recul, stabilité des prix ou inflation, ce sont les travailleurs qui paient la note. Mais cette situation n'a rien d'inéluctable. Pour faire en sorte que ce soient les riches qui paient l'addition, en prenant sur leurs profits, les travailleurs devront se faire craindre et inverser le rapport des forces.

Marianne LAMIRAL

LES TARIFS DES TRANSPORTS DANS LA MAUVAISE DIRECTION

Selon une mauvaise habitude bien établie, les transports en commun d'Ile-de-France augmentent pendant les vacances d'été. Au 1^{er} juillet, le prix du ticket de métro à l'unité passe de 8 francs à 8,50 francs, soit 6,25% de hausse. Le carnet, qui avait déjà augmenté de 3 francs l'année dernière, en reprend pour 3 francs, atteignant 61 francs. La carte orange valable pour Paris et une mince couronne de banlieue (la carte « deux zones ») passe de 285 à 291 francs par mois.

A l'origine de la décision, le Syndicat des transports en commun d'Ile-de-France, qui comprend des représentants de la Ville de Paris, des départements et de la région. Il justifie de ces hausses en soulignant que si les usagers effectuant leur trajet à l'intérieur de Paris connaissent une augmentation plus forte que la moyenne, c'est pour poursuivre un « rééquilibrage » en faveur de ceux qui font des trajets plus longs depuis la grande banlieue. Seulement les tarifs augmentent pour tout le monde, la carte orange qui permet de circuler dans le plus grand rayon autour de Paris passant, par exemple, de 805 à 812 francs par mois, ce qui n'est tout de même pas un cadeau.

Et il faudrait également s'estimer heureux de la hausse du car-

net puisque, voyez-vous, son prix reste « inférieur à celui couramment pratiqué dans les grandes agglomérations ». Il ne viendrait pas à l'esprit de ces fameux organisateurs de transports que les tarifs pourraient être alignés sur les plus bas et non les plus hauts.

Si le gouvernement cherchait à aggraver la circulation, il ne s'y prendrait pas autrement. Discrètement, un décret signé du ministre des Finances et de son collègue des Transports, publié en novembre dernier, supprime, sous certaines conditions, l'encadrement des tarifs des transports urbains. Chaque agglomération peut désormais, à condition de respecter certaines procédures, prévoir les hausses qu'elle entend. En revanche, ce qui reste strictement limité, c'est

la contribution que les agglomérations peuvent demander aux employeurs. En effet, un conseil municipal ou un conseil d'agglomération n'a pas le droit de voter n'importe quel taux de « versement transport », appliqué aux entreprises. Un tel prélèvement est plafonné.

Pourtant les transports publics servent en grande partie à acheminer sur les lieux de travail la main-d'œuvre, nécessaire aux employeurs. Il serait normal de prélever sur les bénéficiaires du patronat ce qu'il faut pour obtenir des transports en commun décentes, au lieu de faire appel à la générosité forcée des usagers pour un service qui reste sous-développé.

Jean SANDAY

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (Trotskyste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceraient elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET
<http://www.lutte-ouvriere.org> e-mail: journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 13000 exemplaires. Composition: (Et Associés). Impression: Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 0148142165. Commission paritaire des publications n° 64 996.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à: **LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18.** Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 n°)
	1 an	6 mois	
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM: _____
 PRÉNOM: _____
 ADRESSE: _____
 CODE POSTAL et VILLE: _____
 COMPLÈMENT D'ADRESSE: _____
 Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de _____
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de: _____
 Règlement:
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
 - par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

**L'éditorial
d'Arlette
LAGUILLER**

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 25 juin 2001

Un « coup de pouce »
de 17 F par mois,

IL N'Y A PAS DE QUOI SE DIRE DE GAUCHE, MÊME SI LA DROITE PROTESTE POUR LE PRINCIPE

■ Comme chaque année, le 1^{er} juillet, le gouvernement doit revaloriser le SMIC en fonction de la hausse officielle du coût de la vie. Si Jospin s'en tenait aux règles légales, le SMIC (pour 39 heures) devrait être augmenté de 3,76 %, soit 266 F par mois sur le salaire brut. Il passerait donc de 7 101 F pour 39 heures à 7 367 F. Pas vraiment de quoi faire bombance et payer l'augmentation du gaz, de l'électricité, de l'essence, des transports en commun, etc. Quant aux smicards qui ne sont censés travailler que 35 heures par semaine en moyenne, ils n'auraient droit, selon les mêmes normes de calcul, qu'à 2,85 % d'augmentation, 202 F de mieux par mois, toujours sur le salaire brut.

Le gouvernement a cependant décidé de donner « un coup de pouce » au SMIC. Il s'agissait paraît-il d'adresser un « signal » à l'électorat populaire... mais, nous dit-on, sans prendre de risque pour le bon fonctionnement de l'économie. Fabius et Hollande se sont déclarés opposés à une trop forte hausse du SMIC qui, selon eux, serait mauvaise pour les entreprises. Bref, le « coup de pouce » de Jospin s'est révélé particulièrement modeste, avec 4,05 % d'augmentation au total de hausse du SMIC. Le « coup de pouce » est donc de 0,29 %, ce qui représente environ 17 F sur le salaire net !

Il n'en a pourtant pas fallu plus pour qu'un certain nombre d'hommes politiques de droite, à

commencer par l'ex-Premier ministre Balladur (qui fut responsable de la société du tunnel du Mont Blanc, de sinistre mémoire), crient au scandale et prophétisent la ruine des entreprises françaises, menacées par la hausse des salaires. Pourtant, dans leur ensemble, ces mêmes entreprises ont engrangé des profits considérables ces dernières années. Leurs actionnaires ont vu, non seulement leurs revenus, mais aussi leur capital, augmenter dans une proportion sans commune mesure avec la misérable augmentation du SMIC que le gouvernement envisage. Mais ces gens-là n'en ont jamais assez. Ce sont les mêmes qui envisagent sans sourciller de jeter des centaines de travailleurs à la rue, de ruiner une ville ou une région entière pour faire plus de profits et qui crient qu'on les égorge quand le gouvernement, dans l'espoir de retrouver un peu de crédit dans les masses populaires, envisage timidement de donner quelques francs supplémentaires aux smicards.

Que les patrons, que les hommes politiques à leur service essaient donc de nous démontrer comment on peut vivre, comment on peut élever une famille, avec des salaires au niveau du SMIC, même relevé de 4,05 % comme va le faire le gouvernement, même relevé de 5 % comme le réclamait le Parti Communiste.

Sans compter qu'il y a des milliers de travailleurs encore plus mal payés, à qui on n'a offert que

des contrats sous-payés, des emplois à temps partiel non choisi ou qui, d'emploi précaire en emploi précaire, ont des revenus réels bien inférieurs au SMIC et auront des retraites en conséquence.

Depuis que le gouvernement Mauroy, auquel participait le Parti Communiste, a bloqué de fait les salaires, il y a presque vingt ans, les revenus des salariés ont pris un retard considérable. Et la lutte pour la revalorisation de tous les salaires, de toutes les pensions et retraites, devrait être un objectif commun à l'ensemble du monde du travail.

Des joutes électorales entre la gauche gouvernementale et la droite, nous n'avons rien à attendre que quelques centimes en plus ou en moins. Mais si, en 1936 comme en 1968, les salaires ont été revalorisés d'une manière qui aurait paru incroyable quelques jours plus tôt, c'est parce que la classe ouvrière était tout entière entrée en lutte, et que la trouille qui étreignait alors les patrons et les politiciens à leur service leur avait conseillé de céder.

Nous devons nous en souvenir. Rien ne nous sera donné si nous ne l'imposons pas. Mais parce que tous ces gens-là ne seraient rien sans nous, nous pouvons imposer nos revendications. Il ne nous manque que la conscience de notre force collective.

Arlette LAGUILLER

Ils se sucrent

Les capitalistes de l'industrie sucrière s'apprêteraient à déclarer forfait. Le groupe le plus important, Eridania Beghin-Say, qui est en fait aux mains du conglomérat italien de l'électricité et de l'agro-alimentaire Montedison, vient de scinder la société en quatre, et fait savoir qu'il va s'en désengager. Même son de cloche chez ceux qui contrôlent le second groupe sucrier, Saint-Louis Sucre, c'est-à-dire la famille Agnelli, propriétaire de Fiat, et le groupe belgo-luxembourgeois Albert-frères.

Pour les actionnaires de ces sociétés, le sucre de betterave aura représenté pendant des années un pactole. Grâce à un système de quotas et de prix garantis pour la plus grande partie de leur production, ils recevaient 3 790 F la tonne, alors que le prix du marché mondial est à 2 100 F. Un règlement censé protéger le petit planteur de betterave, mais qui permettait aux gros betteraviers et aux industriels du secteur d'engranger des bénéfices confortables.

Selon les industriels du sucre, leur industrie produit à un taux de rentabilité de 12 %. Celui-ci leur a été garanti non seulement par la rente découlant des prix garantis, mais aussi par une exploitation sans cesse accrue

des salariés travaillant dans leurs sucreries. Ces dernières années, des dizaines d'unités de production ont fermé, en Picardie, en Champagne ou dans les Ardennes, pour concentrer le travail sur quelques sites plus importants, permettant des économies de personnel et des campagnes sucrières un peu plus longues. Et à chaque fois, des villages dont la sucrerie était le seul employeur en ont pâti, les travailleurs se voyant proposer un emploi bien loin de chez eux ou étant purement et simplement remerciés.

Aujourd'hui, ce système des prix garantis vit semblait-il ses dernières années, les institutions européennes voulant l'abandonner. Du coup, le sucre de betterave risque de

devenir beaucoup moins rentable pour les industriels de la branche. Ils envisagent de reprendre leurs capitaux avant la tourmente et d'aller voir ailleurs s'ils peuvent trouver une aussi bonne aubaine. On peut déjà prévoir que c'est aux petits planteurs de betterave et aux travailleurs de l'industrie sucrière que l'on demandera au bout du compte de se sacrifier aux « lois du marché », comme on l'a déjà fait à chaque fermeture d'usine. Mais puisque les possesseurs de Beghin-Say et de Saint-Louis Sucre se vantent d'avoir été assis pendant des années sur un « tas d'or », c'est à eux qu'il faudrait demander des comptes.

Daniel MESCLA

Bio

TROP BIO POUR ÊTRE VRAI

La nourriture « biologique » n'aurait souvent de « bio » que l'étiquette. C'est ce que dénoncent plusieurs enquêtes. Selon le *Canard enchaîné* du 20 juin, sur 500 000 tonnes de céréales bio commercialisées en Europe, plus des trois quarts seraient tout à fait ordinaires et constitueraient donc des escroqueries à l'appellation. Quant à *Que choisir* du mois de juin, il relate quatre fraudes portant en France sur des dizaines de milliers de tonnes de céréales.

C'est que le marché bio augmente fortement : de 20 % par an depuis cinq ans, de 30 % l'an passé. C'est la conséquence des différents scandales qui ont touché le secteur alimentaire, dont le dernier est celui de la vache folle. Et en même temps les prix de la nourriture bio sont souvent le double des prix courants. C'est le cas pour les farines et mueslis. Marché en expansion et prix en hausse : une double incitation à l'escroquerie, pour

des industriels et des commerçants qui, exploitant la mode écologiste, fonctionnent en vue du profit. Puisqu'il y a un marché et que des gens sont prêts et ont les moyens de payer les produits au double de leur prix, il y a des profiteurs.

Les risques courus par les fraudeurs sont minimes. Les services officiels de répression des fraudes et les organismes de défense des consommateurs peuvent bien faire la chasse aux industriels et grossistes fraudeurs. Lorsqu'ils sont pris la main dans le sac, la justice est lente et à la main légère. Selon *Que choisir*, les amendes infligées ne dépasseraient pas 1 % du bénéfice frauduleux. Un risque négligeable quand le profit est doublé ou triplé...

Heureusement que les risques encourus par les consommateurs abusés sont eux aussi minimes !

Vincent GELAS

Un communiqué de Lutte Ouvrière

Le Comité central de Lutte Ouvrière, réuni le 23 juin, a examiné les problèmes de la situation sociale marquée par les licenciements collectifs par diverses grandes entreprises et ceux à venir qui menacent le monde du travail.

La baisse de la Bourse, tendancielle depuis le début de l'année, va encore inciter d'autres entreprises à annoncer des plans de licenciements pour tenter d'augmenter le prix de leurs actions. Les économistes s'inquiètent aussi de la baisse de la consommation, en particulier des ménages les moins favorisés, entraînant un ralentissement de la croissance qui n'est pourtant pas pour tout le monde. Le seul moyen de remédier à ces maux serait d'investir dans les moyens productifs pour abaisser les coûts de production et réduire la part des profits, afin de produire à des prix bien plus bas, au lieu

de réduire les salaires directs et indirects et les emplois, faisant de plus en plus de la France (comme de l'Europe) un endroit où non seulement les sans-travail sont pauvres mais où une partie de ceux qui ont du travail l'est aussi.

Le Comité central a donc décidé de continuer à être solidaire des actions et des manifestations des travailleurs qui ont le dos au mur et de s'associer à tout ce qui peut être entrepris de valable contre les licenciements. La loi Guigou n'étant qu'une pâle tisane qui sera utile peut-être à ceux qui l'ont concoctée en vue des élections mais qui n'empêchera aucun licenciement collectif ou individuel.

Jospin et son gouvernement prennent des faux-semblants de mesures sociales pour ne pas perdre l'électorat populaire qui fuit sous leurs pieds. Tel le prétendu « coup de pouce » au Smic.

Par ailleurs, le Comité central a confirmé la candidature d'Arlette Laguiller pour la prochaine présidentielle, présentée, comme toutes les autres fois, sans le soutien d'aucune autre organisation. Il a donc refusé très majoritairement d'accepter qu'Arlette Laguiller soit la candidate de Lutte Ouvrière en défendant les programmes de la LCR (car il y en a plusieurs).

Lutte Ouvrière et Arlette Laguiller défendent essentiellement le monde du travail, les travailleuses et les travailleurs les plus exploités, pas forcément ceux qui font le travail le plus dur mais ceux qui sont les plus exploités, ceux sur qui repose la société tout entière et qu'on rejette par milliers quand on considère qu'ils n'ont plus de valeur boursière.

Arlette Laguiller et Lutte Ouvrière ne se sentent donc pas les représentants de toute la nébuleuse 100 % à gauche.

Lutte Ouvrière déclare à l'avance qu'elle n'appellera pas à voter pour Jospin au deuxième tour, pas plus qu'elle n'appellera à voter, évidemment, pour Chirac. Car, en ce qui concerne les travailleurs du rang, même la seule mesure sociale qui aurait pu être positive, les 35 heures, ils la font payer très cher par une aggravation des conditions de travail pour un grand nombre de travailleurs. Très cher aussi à la Sécurité sociale, dont les ressources sont mises en coupe réglée au profit du patronat pour compenser la dépense supplémentaire que cette mesure aurait pu représenter.

Rien ne nous permet de dire que Jospin sera mieux que Chirac, ni l'inverse évidemment. Mais, avoir tourné le dos aux promesses modestes qu'il avait faites ou aux quelques illusions qu'il avait créées ne peut nous inciter à demander

aux travailleurs de tout pardonner et de lui faire confiance à nouveau.

Si notre attitude peut faire perdre Jospin, c'est qu'il n'a pas su, en cinq ans, gagner les voix populaires qui lui auraient été nécessaires et qu'il n'a pas obtenues en 1995. Ce sera parce que ses actes n'ont pas résisté à l'épreuve des faits.

Le Comité central n'a pas pris de décisions particulières concernant les législatives qui suivront la présidentielle. Mais il a pris des dispositions, applicables en septembre, pour que Lutte Ouvrière soit en mesure de s'y présenter largement. Sa prochaine réunion est fixée à fin septembre 2001.

Pour le CC de Lutte
Ouvrière,

François DUBURG

Le 25 juin 2001.

SMIC

MISE EN SCÈNE ET FAUX « COUP DE POUCE »

La ministre de l'Emploi, Elisabeth Guigou, l'avait dit: la revalorisation du Smic au 1^{er} juillet serait « raisonnable ». Elle l'avait même tant répété, en chœur avec le ministre de l'Economie Fabius, qu'un journal de droite comme *Le Figaro* ne pouvait pas, comme à son habitude, faire semblant de croire que le gouvernement de gauche serait dispendieux et constatait: « Bercy et le ministère des Affaires sociales sont tous deux sur une ligne salariale modérée ».

Et pas qu'un peu. Selon la loi, du simple fait notamment de la relance de l'inflation, le Smic devait augmenter de 3,76%. Comme il croît de 4,05%, le « coup de pouce » se monte donc à... 0,29%. « Historiquement, c'est l'un des plus petits » que l'on ait connus, affirme le directeur de l'OFCE (un organisme officiel de conjoncture économique).

Cela n'a pas empêché, les jours précédents, le gouvernement de laisser entendre, par compères interposés, que sa décision pourrait inquiéter le patronat. Jospin pouvait compter sur le baron Seillière qui, au nom du Medef et selon une comédie bien rodée, a protesté. La ficelle étant fort usée à force

de servir, Trichet, président de la Banque de France, prit le relais. Il lança « un message de prudence à l'adresse des partenaires sociaux » et mit en garde contre une « spirale prix-salaires », présentée comme destructrice d'emplois.

Que des dizaines de milliers d'emplois se trouvent menacés en permanence par les vagues de licenciements en cours, que le pouvoir d'achat réel des salariés baisse, entre autres du fait de la hausse des prix, cela n'alarme pas ces gens-là. Mais que le Smic suive, bien qu'avec retard, la hausse officielle des prix, ce serait la catastrophe?

Sur FR3, dimanche 24 juin, Fabius enfonça le clou. Faisant mine de s'inquiéter de ce que Jospin pourrait arrêter comme

chiffre pour le Smic, Fabius se voulut alarmiste. A l'en croire, une « forte hausse » du Smic « aurait des conséquences en termes de destruction de l'emploi », « il faut être raisonnable ».

On connaît le résultat: le « coup de pouce » de Jospin représente... 17 F de plus par mois sur le net. A peine un paquet de cigarettes.

C'est si dérisoire que, devant les caméras, Guigou crut nécessaire de rectifier: « en fait des 4% annoncés, ce sera 4,05% ».

Prendre des airs de dame patronnesse recomptant à haute voix ses pièces jaunes avant de les jeter en aumône, voilà sans doute à quoi on devrait reconnaître avoir affaire à un gouvernement de gauche.

P.L.

UN SMIC PEUT EN CACHER UN AUTRE

La presse a annoncé que le Smic passerait de 7101 F brut à 7388 F brut. Indépendamment du fait que ces 7388 F brut ne font que 5844 F net (ce que reçoit vraiment le salarié, et la différence n'est pas mince), cette présentation des choses est plus que tendancieuse.

En effet, cornaqués par les services gouvernementaux (et patronaux) dont ils recopient les données, les journalistes ont systématiquement mis en avant le chiffre le plus avantageux, ou plutôt le moins dérisoire, des plusieurs Smics existant désormais.

La multiplication des Smics... et leur baisse

En effet, depuis le vote de la seconde loi Aubry sur les 35 heures, il n'y a plus un Smic mensuel, mais trois et bientôt quatre. Après le 1^{er} juillet, seul le moins bas atteindra 7388 F brut, les autres s'établiront à 7121 F, 7001 F et 6916 F en valeur brute (le net allant de 5830 F à 5609 F).

Comment est-ce possible?

Le Smic est fixé sur une base horaire (sa valeur est de 42,02 F avant juillet). Pour un travailleur faisant 39 heures hebdomadaires, il faut multiplier 42,02 F par 169 pour trouver son salaire mensuel (7101 F brut). Un salarié passé aux 35 heures, et donc en théorie à 151 heures mensuelles, perdrait donc 18 heures avec ce mode de calcul, soit une demi-semaine de salaire. Une telle baisse de salaire — les « 35 heures payées 35 » — était dans les intentions du gouvernement et du patronat. Mais, devant l'émotion soulevée, la seconde loi Aubry a prévu une sorte de « rattrapage », appelé « garantie de rémunération ».

Une garantie de (baisse de) rémunération

Mais, plus le temps passe (et les valeurs des différents Smics le prouvent), plus la « garantie de rémunération » ressemble à une garantie de baisse de rémunération.

En effet, ce complément est calculé sur la base du salaire que touchait le travailleur avant son passage aux 35 heures. Or, le mode de revalorisation de la prétendue garantie est encore plus

défavorable que celui du Smic. En outre, la loi interdit tout « coup de pouce », même infime, en la matière. Ainsi, à côté des 4,05% annoncés de « hausse » du Smic « 39 heures », on n'a plus que 2,75% pour les salariés faisant 35 heures.

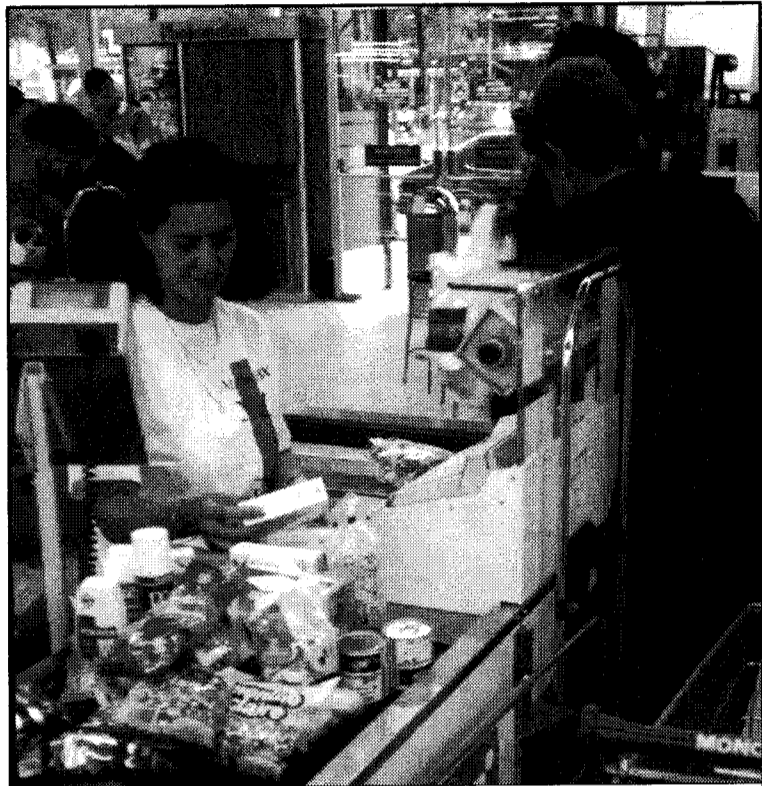
Plus minimum que le salaire « minimum »

Chaque 1^{er} juillet, l'écart se creuse entre le Smic mensuel affiché par les médias et le gouvernement, calculé sur la base de 39 heures, et celui que perçoivent de plus en plus de travailleurs passés aux 35 heures, l'écart étant d'autant plus important que le passage est ancien.

Mais certains ne s'en plaignent pas, au contraire. Et d'abord ces « pauvres » employeurs qui touchent les aides de la loi Aubry-Jospin sur les 35 heures pour payer des salariés... au(x) Smic(s)!

En 2000, les dégrèvements dont ils ont bénéficié à ce titre ont atteint la somme de 70 milliards de francs. Record pulvérisé par le budget 2001 avec 92 milliards!

Pierre LAFFITTE



TOUJOURS PLUS DE TRAVAILLEURS AU SALAIRE MINIMUM

2,6 millions de travailleurs, soit un peu plus d'un sur sept, avaient « bénéficié » de la précédente revalorisation du Smic. Celle de cette année, de l'avis du patronat comme du gouvernement, devrait accroître encore un peu la proportion des salariés ne percevant que ce qui est censé être un salaire minimum légal.

En fait, depuis le milieu des années 1990, le nombre des salariés payés au Smic ne cesse de croître. Et ce n'est nullement parce que le Smic ne cesserait de croître comme ont le culot de le prétendre des journaux qui, tel *Les Echos*, ont titré sur son « pouvoir d'achat en hausse de plus de 11% depuis 1995 », mais parce que le niveau réel des salaires se tasse toujours plus vers le bas. Et cela partout, de la grande entreprise au petit commerce.

Mais c'est évidemment dans les secteurs les plus exploités du monde du travail que l'on trouve le plus grand nombre de travailleurs payés au Smic horaire et dont beaucoup ne touchent même pas un Smic mensuel: salariés à temps partiel ou CDD, intérimaires, salariés des très petites entreprises (30% de l'effectif y est au Smic), 33,1% dans le secteur des services aux personnes (coiffure, etc.), 32,2% dans l'industrie de l'habillement, 26,8% dans le commerce de détail, 40,7% dans les cafés-restaurants (la proportion frise les deux tiers pour les jeunes femmes qu'ils emploient). Les plus frappés par les salaires au Smic sont en effet d'abord les jeunes (plus du tiers des moins de 26 ans) et plus encore les femmes (plus de la moitié de celles qui ont un emploi, très exactement 57,2%).

LES BROCHURES DU CERCLE LÉON TROTSKY

Notre dernière brochure: N°90: L'agriculture, l'agro-alimentaire et l'alimentation entre les mains du grand capital. (Exposé du Cercle Léon Trotsky du 27 avril 2001) Prix: 10 F - Envoi contre 12 F en timbres par brochure.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

APRÈS CELLE DU MEDEF, LA « REFONDATION SOCIALE » À LA SAUCE JOSPIN

Les 18, 19 et 20 juin, Jospin a reçu les grandes centrales syndicales ainsi que le Medef. Puis en fin de semaine, le gouvernement a fait connaître le montant arrêté pour la hausse du SMIC au premier juillet : à peine 4%. Voilà qui en dit long sur la portée des rencontres gouvernement syndicat. Jospin pouvait difficilement faire moins, la revalorisation minimale imposée par la loi, compte tenu de l'inflation et de la hausse moyenne des salaires, étant de 3,76%. Le gouvernement a juste arrondi les décimales.

Il est vrai que l'objet réel des invitations à Matignon n'était ni la vague de licenciement, ni le chômage, ni les salaires. C'était un geste de courtoisie, accessoirement destiné à calmer les protestations des trois centrales syndicales, CGT, CFDT et FO, lesquelles s'étaient senties laissées pour compte lors du débat sur la loi Guigou et l'avaient fait savoir.

Sur le fond aucune des trois confédérations n'avait grand-chose à rajouter à la platitude de la loi Guigou sur les licenciements. Pour Nicole Notat - laquelle considère Jospin, comme un « réformiste honteux » qui « ne cesse de consentir des concessions à l'orthodoxie de gauche » - la liberté de licenciement reste nécessaire à la bonne marche de l'économie. De son côté, FO rappelait qu'elle ne demandait, elle non plus, aucun droit de veto, mais regrettait seulement ne pas avoir eu l'occasion de plaider pour ses solutions : « la mise en place d'une taxe sur les profits non réinvestis afin d'alimenter un fonds de redéploiement et de réindustrialisation » et « un réel suivi du plan social ». Quant à la CGT, ses propositions se limitaient à un renforcement du « droit d'alerte » par un « droit de veto suspensif » (c'est à dire un droit de sursis et non de veto), et davantage de droits pour les syndicats dans les négociations. Mais pour ce qui concerne les licenciements, domaine d'intervention syndicale s'il en est, toutes trois reprochaient essentiellement à Jospin de ne s'être soucié que de négocier avec ses alliés politiques. En particulier avec le Parti communiste.

Pour Jospin il était temps de renouer le dialogue. Le Parti socialiste, pour préparer sa campagne électorale de 2002, met en ce moment au point son projet intitulé « Une nouvelle ambition démocratique », dont le chapitre concernant la « nouvelle démocratie sociale » est particulièrement destinée à caresser les appareils syndicaux dans le sens du poil.

La « refondation sociale » du Medef serait en panne selon les partisans de Jospin. Elle viendrait même de prendre du plomb dans l'aile avec la menace brandie par Seillière de sortir de la gestion de la Sécurité sociale. Les chantages à la sortie, celui-ci connaît. Il avait déjà fait le coup pour l'Unedic à propos de la réforme de l'assurance chômage. Et le gouvernement avait cédé au Medef en transformant en loi le PARE, avec le seul assentiment de la CFDT. Mais cette fois, même la CFDT est inquiète.

te, elle qui avait ravi en 1996 à Force ouvrière la présidence de l'assurance maladie avec le soutien du Medef et qui était devenue l'interlocuteur privilégié du patronat et des gouvernements.

Cette petite crise ne tombe pas si mal pour le Parti socialiste au moment où il met en avant son projet. La « nouvelle démocratie sociale » concoctée par le PS n'est que l'ébauche d'un léger remaniement du cadre gérant la collaboration entre les syndicats, l'Etat et le patronat. Il ne va pas dans un sens opposé à celui du patronat, mais s'efforce aussi de faire en sorte que les appareils syndicaux y trouvent leur compte, notamment financier. Et il ménage tous les syndicats, en particulier le principal d'entre eux, la CGT. Pas tant parce que les syndicats ont marqué la moindre opposition réelle depuis que Jospin est à la barre, mais pour pouvoir se prévaloir de leur appui en vue des prochaines échéances électorales.

Selon le projet de texte que le Conseil national du Parti socialiste doit discuter le 30 juin prochain, il s'agit notamment de lutter contre « l'émiettement syndical et une certaine tendance à la surenchère oppositionnelle ». Prônant la « nécessaire complémentarité du rôle de l'Etat et des organisations patronales et syndicales », le PS propose de préparer « les grandes orientations de la politique sociale » du gouvernement par « une conférence réunissant les partenaires sociaux et l'Etat » histoire de faire cautionner par avance sa politique par les organisations syndicales. Il prône « le principe majoritaire » comme « condition de la validité des accords collectifs ». Ce qu'avait demandé la CGT pour les 35 heures Et le contraire de ce qu'il a fait pour le Pare, soit dit en passant.

Cerise sur le gâteau, le PS est en train de préparer un texte de loi sur le financement des syndicats par l'Etat, selon un principe semblable à celui du financement des partis, proportionnellement à leurs résultats aux élections professionnelles.

A la classe ouvrière, le Parti socialiste au gouvernement ne fait aucun cadeau. Il l'a d'ailleurs partiellement payé lors des dernières élections municipales, et son allié le Parti communiste encore plus cher que lui. Mais pour faire élire Jospin président et pour faire réélire ses députés, comme pour faire avaler aux travailleurs les mesures anti-ouvrières du gouvernement, le Parti socialiste veut pouvoir afficher le soutien des grandes confédérations syndicales à sa politique. Et pas seulement celui de la CFDT, mais aussi et avant tout de celui de la CGT, syndicat qui conserve encore aujourd'hui davantage de poids dans la classe ouvrière.

Ajouter quelques avantages pour leurs appareils en paiement de leur collaboration, c'est le fond de la « nouvelle démocratie sociale » du PS.

Olivier BELIN

Convergences Révolutionnaires n° 15 (mai-juin 2001)

Un dossier sur les services publics : des articles sur l'appel à la mobilisation contre les licenciements (LU, Marks & Spencer, AOM), le bluff patronal sur « la pénurie de main d'œuvre », la réforme de la SNCF.

Pour se procurer ce numéro, 10 F. écrire à Lutte Ouvrière, pour la Fraction.

Abonnement : un an 60 F. de soutien 100 F.

Leur société

HLM LES PAROLES DE MINISTRE PASSENT, LES MAL-LOGÉS RESTENT...

Les 23 et 24 juin, les organismes de HLM tenaient leur congrès annuel. La ministre du Logement, Marie-Noëlle Lienemann, y a annoncé le doublement des crédits alloués aux opérations de destruction des immeubles, en particulier de ces grandes barres devenues de véritables repoussoirs. Il y aurait eu environ 6 000 logements détruits en 2000, on en prévoirait 10 000 pour cette année, 15 000 l'année prochaine, et le président de l'union des organismes HLM, Michel Delebarre, affirme qu'il serait souhaitable d'arriver à 30 000 démolitions par an.

Mais il ne suffit pas de détruire, encore faut-il reloger, et c'est là que le bât blesse. C'est à peine si l'on a construit l'an dernier 42 500 logements sociaux, pas beaucoup plus donc que ce que l'on estime souhaitable de raser. Et on peut constater à l'occasion des relogements auxquels les démolitions donnent lieu, qu'ils ne changent guère le paysage de ceux qui en bénéficient. En tout cas, ils ne sont pas l'occasion pour le gouvernement d'imposer aux maires des communes riches cette « mixité sociale » dont il se gargarise, en leur imposant d'accepter la construction de logements sociaux dans leurs murs.

En région parisienne, par exemple, on détruit aux Mureaux pour reloger à Chanteloup-les-Vignes, une autre cité-dortoir à quelques kilomètres de là.

Et puis, même reloger, ce n'est pas tout ! Encore faudrait-il que les nouveaux immeubles - et les anciens - soient entretenus correctement pour qu'ils ne se dégradent pas à leur tour, et donc qu'on y mette le personnel nécessaire, à commencer par des gardiens en nombre suffisant, mais aussi des équipes pour repeindre les escaliers, réparer les ascenseurs ou entretenir les espaces collectifs.

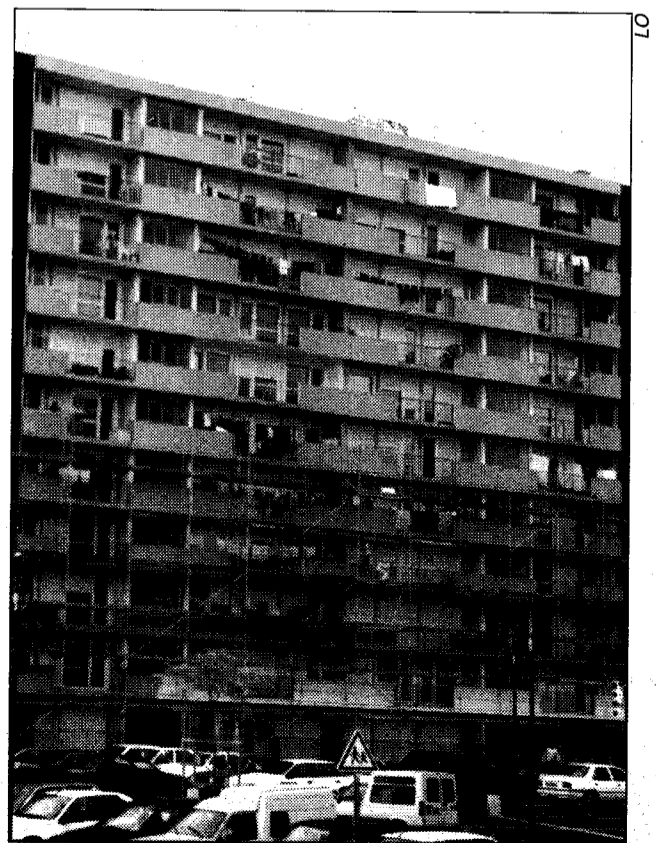
Si les barres bâties dans les années soixante se sont dégradées au point de devenir invivables, ce n'est pas seulement parce qu'elles étaient longues ou hautes. Il y a dans les arrondissements chers des grandes villes des bâtiments de même ampleur mais qui n'ont été ni construits ni

entretenus de la même manière. Alors que dans les barres que l'on détruit aujourd'hui, les dégradations se sont multipliées, faute d'être traitées à temps, jusqu'à arriver à une situation où, tout le monde en convient, il n'y a plus rien d'autre à faire que de tout raser.

Un autre cheval de bataille de la ministre du Logement est « l'accession à la propriété ». Par un système de prêts à bon marché, elle entend inciter les locataires de HLM à devenir propriétaires. Ce n'est pas nouveau, et le moins que l'on puisse dire est que les tentatives précédentes n'ont guère été concluantes. Le système est tout bénéfique pour les organismes HLM, qui peuvent ainsi se décharger sur les nouveaux propriétaires de l'entretien de toutes les parties communes. Mais pour ceux-ci, la conséquence est de payer pendant des années des mensualités plus élevées que leur loyer pour rembourser ces prêts sans parler des nouvelles charges leur incombant. Et cela est particulièrement scandaleux, puisque, en fait, habitant là depuis des années, ils ont déjà payé mois après mois l'équivalent de la valeur de leur appartement qui, quand ils seront vraiment propriétaires, se sera sérieusement dégradé.

Année après année, chaque congrès des HLM entend les promesses gouvernementales de « casser les ghettos », assorties des mêmes recettes. Mais pour assurer un logement décent aux millions de mal-logés que compte le pays, il faudrait, non pas des discours, mais une volonté politique qui se traduise par la mise à disposition des moyens financiers nécessaires.

D. M.





Loi dite
de « modernisation sociale »

LE SÉNAT BOTTE EN TOUCHE

La loi dite de « modernisation sociale », votée dans un bel élan unitaire par les députés du Parti Socialiste et du Parti Communiste, vient de voir son volet sur les plans sociaux renvoyé par le Sénat pour discussion en octobre prochain. Un petit jeu dont sont friands les parlementaires quand ils ont envie de faire de l'obstruction. Un art dans lequel l'assemblée réactionnaire des sénateurs est depuis longtemps passée maîtresse, même si en cette affaire elle prétend le contraire.

Ce petit jeu n'est évidemment pas une grande surprise. Tout le petit monde du Parlement le savait. Cela n'avait pas empêché, à gauche, les partisans de la loi sur la modernisation sociale de prétendre ainsi répondre à l'urgence créée par la multiplication des licenciements dans les dernières semaines. Alors qu'en pratique ils savaient que les sénateurs, en procédant de la sorte, pouvaient empêcher l'adoption de la loi avant les vacances et s'accorder quelque six mois de répit.

Ce n'est pas que la loi contienne grand-chose qui ait de quoi effrayer un sénateur même des plus conformistes. Le volet concernant les plans sociaux ne fait finalement que repréciser des procédures de consultation des « partenaires sociaux » déjà existantes et qui,

même appliquées à la lettre, ne peuvent empêcher les patrons qui souhaitent licencier d'arriver à leurs fins. La seule modernisation sociale qui vaille ce serait que les licenciements soient purement et simplement interdits, dans les entreprises qui font des profits, sous peine de réquisition des entreprises qui passeraient outre.

Mais de telles mesures, qui seraient pourtant les seules utiles face aux actuels licenciements en rafales, il n'en a jamais été question, ni au gouvernement ni chez les députés ni chez les sénateurs. Ils sont tous bien trop dévoués à la défense du bien commun des possédants pour même y songer.

J.F.

Saint-Denis

LES SANS-PAPIERS NE BAISSENT PAS LES BRAS

Les travailleurs immigrés sans papiers de Seine-Saint-Denis, département où plus de 15000 demandes de régularisation ont été repoussées par le préfet, ont décidé de se faire entendre.

C'est ainsi que, depuis le 6 juin 2001, ils occupent les locaux d'une ancienne gendarmerie de Saint-Denis que le maire de la ville a mis à leur disposition. Ce mouvement est destiné à obtenir la régularisation de près de quatre-vingts immigrés de diverses nationalités, dont la plupart vivent et travaillent en France depuis de nombreuses années.

Depuis près de trois semaines ces sans-papiers se sont installés là

et ont organisé leur vie collective dans ces locaux où ils se réunissent, prennent leurs repas et passent bon nombre de leurs nuits en se relayant.

Le préfet a bien promis un rendez-vous pour commencer à étudier les dossiers, mais « à partir du 1^{er} juillet », sans donner plus de précisions. Alors les sans-papiers qui mènent cette lutte essaient de s'adresser à la population. Pétition, manifestations diverses ont eu lieu. D'autres sont prévues. Mais les sans-papiers et ceux qui les soutiennent savent bien que le préfet, suivant en cela la politique du gouvernement, n'hésite pas à refuser arbitrairement des dossiers ni à contester la valeur des documents fournis par les sans-papiers.

Alors, les travailleurs sans

papiers qui occupent le 49, boulevard Marcel-Semhat à Saint-Denis rappellent combien est injuste et révoltante l'attitude du gouvernement socialiste qui, en 1997, a refusé de régulariser la situation de l'ensemble des sans-papiers alors qu'il s'y était engagé en demandant aux sans-papiers de déposer leurs dossiers en préfecture. En condamnant ces travailleurs, parce qu'ils n'ont pas de « papiers » à subir la loi d'employeurs et de marchands de sommeil sans scrupules, en les contraignant à vivre dans la précarité, les dirigeants socialistes montrent en tout cas le mépris qu'ils leur portent.

La régularisation immédiate de tous les sans-papiers est urgente. C'est un geste de simple justice.

MIEUX VAUDRAIT PAS DE TVA DU TOUT

Le gouvernement Juppé avait augmenté de deux points le taux général de la TVA, le faisant passer de 18,6 à 20,6%. En arrivant aux affaires en 1997, le gouvernement de la gauche plurielle n'avait pas souhaité annuler entièrement la décision de son prédécesseur, il avait préféré ramener le taux à 19,6% et proposé, pour compléter, des baisses ciblées de la TVA dans certains secteurs. Ces baisses ciblées viennent d'être critiquées dans un rapport du Conseil des impôts.

En effet, en acceptant des baisses dans le secteur des médicaments, du logement social, pour les abonnements souscrits pour la fourniture de gaz et d'électricité, le traitement des déchets, les appareillages destinés aux diabétiques et à certains handicapés, les travaux d'amélioration des logements privés ou les services à la personne, le gouvernement a en pratique accordé des subventions à ces différents secteurs pour un total frisant les 20 milliards de francs. Le Conseil des impôts, qui sait rester attentif à la voracité du patronat, estime qu'il aurait été préférable d'accorder un allègement général des charges sociales sur les bas salaires.

Il admet cependant que baisser la TVA permet de réduire les prix et, par ricochet, de stimuler la demande et créer des emplois. Pour éviter

ces baisses à la carte, qui profitent selon lui d'abord aux secteurs qui savent se faire entendre du gouvernement, un « lobbying forcené » dénoncé par le Conseil des impôts, le gouvernement aurait donc mieux fait de ramener simplement la TVA à son taux de départ de 18,6%.

Mais il y aurait une mesure bien plus radicale qui n'a évidemment pas effleuré ces experts, ce serait la suppression pure et simple de la TVA, un impôt particulièrement injuste puisqu'il frappe de la même façon, sur ce qu'ils achètent, les très riches comme les plus démunis, ce qui proportionnellement est d'autant plus lourd à supporter pour ceux dont les revenus sont faibles.

Mais alors que deviendraient les recettes de l'Etat ? Eh bien, il faudrait les alimenter par un impôt direct progressif qui ménagerait les bas revenus et frapperait lourdement les plus riches.

Ces dernières années, les gouvernements successifs, qu'ils soient de droite ou de gauche, se sont relayés pour mener exactement la politique inverse, réduisant le taux d'imposition des entreprises et l'impôt sur les grandes fortunes.

Imposer fortement les sociétés et les fortunes serait un moyen de faire enfin profiter des richesses l'ensemble de la société, c'est-à-dire ceux qui les produisent et n'en voient guère le couleur, en se donnant ainsi les moyens de doter la communauté d'équipements collectifs, écoles, transport ou santé, etc.

J.F.

Vient de paraître

**LUTTE DE CLASSE N° 59
(été 2001)**

Au sommaire :

- France
Les travailleurs face aux licenciements collectifs
- Italie
Berlusconi, un retour bien préparé par les gouvernements de centre-gauche
- Grande-Bretagne
Main basse sur les retraites des travailleurs
- Etats-Unis
La dérégulation du marché de l'électricité en Californie, ou le retour de la bougie à l'heure de la « high tech »
- Tribune de la minorité
Contre les licenciements : La manifestation du 9 juin et ses suites

Prix : 10 F - Envoi contre 12 F en timbres

Serbie

Milosevic à La Haye?

DE TOUTE FAÇON, UN ÉCRAN DE FUMÉE

Les dirigeants de l'impérialisme américain ont obtenu satisfaction de la part du régime serbe. Par un décret, le 23 juin, des relations officielles ont été établies entre Belgrade et le Tribunal pénal international de La Haye, et le transfert de Milosevic devant ce tribunal pourrait avoir lieu dans les 15 à 20 jours.



Milosevic, au premier rang à gauche, avec ses ex-amis les représentants des grandes puissances, debout derrière lui (1995).

Les pressions américaines en ce sens n'ont pas manqué au cours des derniers mois. C'était déjà un chantage au versement d'une aide de quelque 50 millions de dollars qui avait débouché sur l'incarcération de Milosevic le 1^{er} avril, et cette fois les USA ont brandi la menace de boycotter une réunion sur l'aide à la République fédérale de Yougoslavie prévue pour le 29 juin.

A chaque fois, le dirigeant serbe Kostunica, malgré ses dénonciations répétées du Tribunal de La Haye et sa tentative de n'accuser Milosevic que de simples détournements de fonds au lieu des « crimes contre l'humanité » invoqués par La Haye, a fini par plier au dernier moment.

Ce n'est sûrement pas mus par un souci de « justice » que les dirigeants américains tiennent tant à voir comparaître devant ce tribunal international un Milosevic qu'ils ont traité pendant des années fort civilement, en tant qu'incontournable homme fort des Balkans. Mais, sans doute, après la campagne de bombardements sur la

Serbie et le Kosovo qu'ils ont dirigée lorsqu'il fut devenu pour eux l'homme à abattre, tiennent-ils en revanche à confirmer leur volonté de contrôle absolu sur le pouvoir installé à Belgrade. Ils tiennent à la confirmer, entre autres pour Kostunica et les autres hommes politiques serbes, dont le programme nationaliste est de la même eau que celle du régime Milosevic (et peut-être susceptible de dérapages); et à la confirmer aussi, de façon bien visible, à l'intention de tous les autres leaders politiques de la région.

Le chantage à l'aide économique n'en est pas moins odieux pour la population d'un pays ravagé par des années d'embargo et par les destructions dues à la sale guerre de l'OTAN. Ce n'est qu'une variante de la loi du plus fort.

DES « RÉVÉLATIONS » ?

Il se trouve que, à peu près au même moment, la télévision officielle serbe montre des exhuma-

tions de cadavres d'un charnier de la banlieue de Belgrade (en précisant qu'il y en a d'autres). Pour la première fois, les autorités serbes, dont le ministère de l'Intérieur, admettent que des corps de Kosovars albanais, civils comme combattants, massacrés au Kosovo ont été ramenés par camions entiers pour être camouflés en Serbie. Cela afin de ne pas laisser de traces trop grossières dans un Kosovo désormais abandonné à la juridiction internationale.

Ce n'est pourtant pas une vraie révélation. Par exemple, il y a deux ans, en avril 1999, un de ces sinistres camions, un camion frigorifique, avait coulé dans le Danube, et il y aurait eu quelque 200 témoins lors de son repêchage...

Mais ce qui est nouveau, c'est qu'apparemment un choix politique a été fait par le gouvernement de Belgrade.

Dans un pays dominé par les chefs de l'armée, de la police et des services spéciaux, cela ne peut pas être simplement le fruit d'une coïn-

cidence. Il est hautement probable qu'il y a au moins une part de mise en scène dans l'affaire de la « découverte » en Serbie de fosses communes d'Albano-kosovars.

Car, sur le plan politique, indépendamment même des convictions personnelles bien connues de Kostunica – nationalistes grand-serbes et anti-américaines –, lui-même et son gouvernement sont dans la nécessité de trouver une parade pour ne pas paraître, en lâchant totalement Milosevic, capituler purement et simplement devant les diktats de l'Occident. Vis-à-vis d'une population traumatisée par l'agression de l'OTAN, démontrer, d'une part, qu'on ne plie que le couteau sur la gorge et, d'autre part, commencer à reconnaître qu'il y a bien eu des crimes de guerre mais en les imputant à la seule personne de Milosevic : tout cela peut aider à maintenir un pouvoir fragile.

Mais certainement pas à améliorer le sort des classes populaires, ni leur conscience.

C.L.G.

Sida

Dans la dernière période, l'assemblée des Nations Unies a surtout servi de caution aux manœuvres des grandes puissances impérialistes, aussi son secrétaire général, Kofi Annan, a dû juger utile pour redorer son image d'accueillir une session « extraordinaire » consacrée au fléau moderne qu'est le sida.

Cette session se fait fort d'accoucher d'une résolution exigeant une « solution globale » pour le sida. Mais trouver des termes acceptables par l'ensemble des Etats n'est pas une tâche facile, si l'on ne veut pas heurter les Etats islamistes qui ne veulent pas entendre parler d'homosexualité, ou les Etats marqués par le catholicisme qui veulent ignorer le mot (et l'usage) du préservatif (Afrique, Amérique latine). Il y a aussi ceux qui s'offusquent que l'on parle de la toxicomanie, de la prostitution et même du « sexe », sans parler d'arrière-pensées encore plus tortueuses. Ainsi, cet ancien ambassadeur américain à l'ONU, Richard Holbrooke, pour qui il faut lutter contre le sida parce que sinon

5
ET D
D

Peine de mort

LA BARBARIE D'ÉTAT

Un premier Congrès mondial contre la peine capitale vient de se réunir à Strasbourg à l'initiative d'organisations non gouvernementales. Cette initiative a été l'occasion de rappeler quelques chiffres et quelques vérités.

Près de 1 500 détenus ont été exécutés et 3 000 autres ont été condamnés à mort en l'an 2000. Ce nombre est en recul par rapport à 1999 (1 800 exécutions et 3 800 condamnations) mais il ne faudrait pas en conclure que la machine à tuer des Etats

tourne au ralenti : près de 1 300 exécutions ont déjà eu lieu depuis le début de l'année 2001.

La peine de mort continue à être appliquée dans une majorité (en nombre et en population) de pays sur la planète : 87 pays ont « une justice qui tue », selon les mots de Robert Badinter. Un certain nombre de pays maintiennent la peine de mort pour certains crimes (haute trahison, par exemple), d'autres conservent la peine de mort dans leur législation mais n'ont pas connu d'exécution depuis des années.

Partout, les chiffres disponibles confirment ce qu'on savait déjà : l'existence de la peine de mort ne fait pas reculer la criminalité.

La Chine connaît autant de condamnations et d'exécutions que tous les autres pays du monde réunis.

Aux Etats-Unis, où le rythme des exécutions s'est accéléré depuis le rétablissement de la peine de mort en 1975, celle-ci a partie liée avec le racisme et la pauvreté. Elle s'applique plus aux Noirs, surtout s'ils sont accusés d'avoir tué un Blanc, et contre les pauvres, qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat.

Kerry Max Cook, qui a passé vingt-deux ans dans le couloir de la mort d'une prison du Texas, est venu témoigner à Strasbourg. Son exemple est éloquent. Il avait été condamné pour le meurtre d'une jeune femme à la suite d'un pro-

cès truqué par un procureur qui voulait se faire réélire, un policier qui avait affirmé que ses empreintes sur la porte de la victime dataient de six à douze heures (alors qu'il est impossible de dater des empreintes digitales) et par un médecin légiste qui avait modifié son rapport d'autopsie. Il a finalement été innocenté grâce à des tests ADN, demandés par l'avocat que lui avait fourni une université qui s'était intéressée à son cas. Le coupable était l'ancien amant de la jeune femme, un riche Texan qui avait les moyens de se payer un avocat influent.

Et cela se passe dans un pays que l'on dit civilisé !

Sylvain ROCHE

Comme chaque année un magazine américain a établi un classement des multimilliardaires de la planète. Ils ne sont que 538, mais leur fortune cumulée dépasse 1 700 milliards de dollars, soit nettement plus que le produit national brut de la France.

A la première place se trouve encore l'Américain Bill Gates, le patron de Microsoft, dont le patrimoine est estimé à 452 milliards de francs. Mais la Française Liliane Bettencourt, à la tête de L'Oréal, n'a pas non plus quitté le peloton de tête. Quant aux deux autres patrons français de l'industrie de luxe, Bernard Arnault, le patron de LVMH, et François Pinault, entre autres propriétaire du Printemps, de la Redoute et de magazines tels que *Le Point*, *Historia* et bien d'autres, ils feraient presque pâle figure avec respectivement un patrimoine de 10,7 et 6,3 milliards de dollars.

L'écart entre les riches et les

FAIRE PAYER LES ÉTATS RICHES

il y a le risque que le virus puisse « détruire des armées entières dans certains pays d'Afrique ». Ah, s'il ne tuait que des civils !

Enfin, le monde capitaliste ne serait plus ce qu'il est si le début de mise en place d'un fonds mondial pour la santé – pour l'instant doté d'un demi-milliard de dollars par quelques-unes des plus grosses fortunes de la planète – n'attisait pas déjà les convoitises. Qui le gèrera ? Comment seront attribués les fonds ?

Il reste qu'il a fallu vingt ans – tout le temps écoulé depuis que cette maladie est connue – pour que l'ONU décide de se pencher sur la question.

La géographie du sida montre que la maladie fait des ravages dans les continents où la misère est la plus forte, Afrique, Amérique latine, Asie.

Il y a six ans, la découverte de traitements thérapeutiques, qui ont amené une rémission pour de nombreux malades, a paradoxalement creusé l'écart entre ceux qui peuvent accéder aux traitements existants et les continents où disposer de médicaments demeure un luxe inouï. C'est pourquoi l'Afrique, le plus pauvre des continents de la planète, reste fortement touchée par le sida.

L'Afrique est marquée par les guerres civiles, par les massacres ethniques. Il n'empêche qu'on y meurt dix fois plus souvent du



La géographie du sida recoupe celle de la misère et touche particulièrement l'Afrique.

sida que de la guerre. Sur les 36 millions de patients que cette maladie a déjà tués, 25 millions sont des Africains. Même chose pour les personnes infectées : 17 sur 22 millions de malades.

On ne réunit évidemment pas une « assemblée extraordinaire » pour faire le point sur un fléau, dont on connaît bien les ravages, sans faire marcher les calembres pour savoir, à l'avance, ce qu'il en coûterait d'y mettre un terme. Cela représenterait une dépense de 7 à 10 milliards de dollars par an (entre 50 et 75 milliards de francs). Et, pour enrayer la maladie, il faudrait poursuivre cette dépense pendant dix ans.

Cela peut sembler une somme exorbitante, pourtant c'est peu si on la compare à ce que le pillage financier des pays du Tiers Monde, que les grandes puissances ont sciemment endettés, peut rapporter en intérêts aux grandes banques (sans parler de ce que les capitaux ainsi extorqués ont pu rapporter à leur tour en étant placés sur le marché mondial des capitaux ou investis dans d'autres secteurs).

Mais quand les experts commencent à faire leurs comptes, cela ne signifie malheureusement pas que les grandes puissances sont décidées à combattre le fléau. Bien sûr, elles s'inquiètent qu'en ne faisant rien dans les pays

les plus pauvres, cela accroisse les risques d'infection dans les pays développés. Mais, s'ils peuvent se dispenser de déboursier un seul centime pour le bien commun, ils ne s'en privent pas.

Il suffit d'évoquer ce qui n'est pas été fait contre le paludisme. Cela concerne une centaine de pays. Plus de deux milliards de personnes y sont exposées. On recense de 300 à 500 millions de cas cliniques par an, dont 90 % en Afrique tropicale. Il y a entre 1,5 et 2,7 millions de morts par an. Les moyens de prévenir la maladie sont connus. Les moyens de la soigner quand on en est atteint existent également. Mais on continue d'en

mourir faute de disposer de ces moyens élémentaires. Pour y remédier, il faudrait notamment s'attaquer aux marais où prospèrent les moustiques qui transmettent la maladie. Cela mériterait une mobilisation « extraordinaire » des pays riches et des moyens économiques, matériels et humains dont cette société regorge. Mais il n'en a jamais été question.

L'ONU ne fera sans doute guère mieux avec le sida. Elle accouchera d'une résolution, décrétant « l'urgence mondiale », qui ira rejoindre, après bien d'autres, le cimetière des résolutions de l'ONU.

Jacques FONTENOY

00 RICHES ES MILLIARDS E PAUVRES

pauvres ne cesse de se creuser, le dénuement des uns alimentant l'opulence des autres. Si Liliane Bettencourt se taille la plus grosse fortune de France, par exemple, c'est au prix de l'exploitation de dizaines de milliers de salariés.

Quant aux salaires, ils restent quasiment bloqués. L'Oréal vient royalement d'annoncer une augmentation générale de... 0,5 % en juin et de 0,3 % en septembre. Logique – si l'on peut dire – dans ces conditions que le pactole des actionnaires et de la patronne de L'Oréal continue de s'arrondir !

Ces nantis bénéficient de toutes les faveurs de leurs gouvernements. Que ce soit en France ou aux Etats-Unis, l'argent public est mis à leur disposition sous forme de subventions, d'aides en tout genre ou encore de réductions fiscales comme celle que vient de faire adopter Bush aux Etats-Unis : d'ici 2010, 1 % des contribuables, les plus riches, bénéficieront d'une réduction d'impôts équivalant à 40 % de la masse globale, soit un cadeau de 540 milliards de dollars en dix ans.

Mais c'est avant tout l'exploita-

tion de l'immense majorité des hommes, des femmes, des enfants de la planète, accrue encore par la peur de perdre même un maigre gain-pain, qui fait gonfler d'année en année l'extravagante richesse de cette poignée de rapaces. Selon le Bureau international du travail (BIT), dont la Conférence internationale vient de prendre fin, il y aurait pas moins de cent soixante millions de chômeurs déclarés dans le monde. Si on y ajoute les travailleurs n'ayant que des emplois à temps partiel ou intermittents ou autre « petit boulot », on arrive au chiffre officiel d'un milliard de personnes. Toujours selon le rapport du BIT, sur cent travailleurs, vingt-deux « ne gagnent pas assez pour maintenir leur famille au-dessus du seuil absolu de pauvreté, soit 1 dollar par personne et par jour ».

Pour que d'aussi révoltantes différences de niveau de vie disparaissent, il n'y a pas d'autre solution que d'arracher à ces seigneurs de l'argent leur pouvoir et leur fortune, fruit du travail de l'écrasante majorité des êtres humains de la planète.

Annie ROLIN

BASF LICENCIEMENTS EN MASSE CHEZ LE GÉANT DE LA CHIMIE

Dix sites et quatorze usines BASF doivent fermer dans le monde. C'est l'annonce, froide comme le couperet d'une guillotine, que vient de faire le président du directoire du géant mondial de la chimie, le trust multimilliardaire BASF. Sans état d'âme Jürgen Strube a déclaré le 21 juin en guise d'explication que, malgré un affaiblissement de la croissance en Europe et une tendance difficile à discerner aux Etats-Unis, « nous voulons néanmoins atteindre nos objectifs à moyen terme et augmenter de 10 % en moyenne notre résultat d'exploitation », précisant s'il en était besoin : « Cet objectif de rentabilité, nous ne l'atteindrons qu'au prix de gros efforts », tout particulièrement en mettant « en œuvre les mesures décidées par le directoire ».

La direction a donc de gros efforts à faire pour, au plus vite... jeter à la rue des milliers de salariés de BASF qui lui ont permis d'engranger des centaines de milliards de profits.

Voilà comment se conduit ce trust, à l'image de ses autres compères, qui regroupe 100 000 salariés, réalise un chiffre d'affaires trimestriel de 60 milliards de francs et engrange un résultat d'exploitation trimestriel de 5 milliards de francs. Pour réaliser ces profits considérables, BASF s'est déjà séparé de 10 000 personnes en un an. Mais c'est trop peu pour garantir aux actionnaires un taux de rentabilité plus que confortable. Alors les dirigeants se préparent à tailler à la hache dans les effectifs, plongeant des milliers, voire des dizaines de milliers de travailleurs, et leurs

familles, à travers le monde, dans le désespoir et la misère.

Quant à ceux qui resteront au travail dans les usines, ils doivent s'attendre à la surexploitation que le climat de peur provoqué par cette attaque en règle pourrait permettre. C'est du moins le calcul de tous ces patrons licenciés, qui se conduisent exactement de la même façon, qu'ils soient allemands aujourd'hui, anglais hier avec Marks et Spencer, ou bien français comme le baron Seillière chez AOM-Air Liberté, ou Riboud le patron de Lu-Danone..Jusqu'à ce que leur cynisme et leur appétit sans bornes leur reviennent à la figure, sous forme de cette explosion sociale qu'ils auront tout fait pour provoquer.

P.S.

Santé

Dans les régions les plus sous-équipées

NOUVELLES COUPES BUDGÉTAIRES POUR LES HÔPITAUX

Sans publicité, les services du ministère de la Santé ont fait savoir à leurs représentants dans les régions que les crédits spécifiques alloués aux régions considérées comme les plus en retard par rapport aux autres allaient être supprimés.

Cette enveloppe spécifique, dite de rattrapage, était censée depuis trois ans fournir des crédits aux hôpitaux des régions considérées comme les plus en retard en matière de santé publique. C'était un effort limité, loin de pouvoir résoudre les problèmes de retard d'équipements et de manque de personnel, surtout que ces problèmes touchent aussi les régions consi-

dérées comme les mieux dotées. De plus, dans ces régions, comme partout, l'argent des assurés sociaux n'est reversé aux hôpitaux publics chaque année que dans des limites strictes et contingentées qui permettent à peine de reconduire ce qui avait pu être fait l'année précédente. Tout cela est donc bien loin des besoins urgents existants. Mais ces mesures de rattrapa-

ge, en augmentant de quelques pour cent la part allouée par le ministère au fonctionnement des hôpitaux publics de régions comme le Nord-Pas-de-Calais, le Limousin, la Picardie... permettaient malgré tout la création de quelques centaines de postes et des allocations de matériels. Et c'est cela qui est remis en cause aujourd'hui. Si la suppression de ces cré-

aits est officielle, personne ne peut dire par quoi ils vont être éventuellement remplacés, et pour cause. C'est qu'il est très probable que cela soit une nouvelle coupe nette. Bien symbolique d'ailleurs, car il s'agissait de tenter de combler les retards les plus criants, reconnus par le ministère lui-même, dans ce domaine de la santé publique. Mais l'argent prélevé sur les

assurés sociaux, c'est-à-dire sur les salariés ou ex-salariés, est bien plus utile pour Kouchner et Jospin dans les poches du patronat, au titre de subventions pour les 35 heures par exemple, que pour servir à ce à quoi il devrait servir : répondre aux besoins de soins de la population.

Paul SOREL



Vénissieux (Rhône) : MANIFESTATION POUR LA DÉFENSE DE LA CLINIQUE DE LA ROSERAIE

Vendredi 22 mai, le comité de soutien de la clinique de la Roseraie, à Vénissieux, est allé manifester au ministère de la Santé, à Paris. Une entrevue avait été demandée à Bernard Kouchner, mais il n'a pas jugé bon de répondre lui-même à la délégation.

La clinique de la Roseraie est une clinique mutualiste qui, depuis 30 ans, permettait à la population de Vénissieux et des communes voisines d'avoir un service public gratuit de proximité. C'était important pour ceux qui ont peu de ressources,

et ils sont nombreux dans ces banlieues. Suite à une mauvaise gestion, la clinique a été reprise par la mutualité du Rhône, qui a décidé de supprimer des activités et du personnel : depuis le 1^{er} janvier il n'y a plus de chirurgie, et d'autres spécialités sont progressivement supprimées ; 18 licenciements sont en cours, si bien que le manque de personnel perturbe le fonctionnement des activités restantes. Pour certaines activités supprimées, il faut désormais s'adresser à la Polyclinique des Minguettes qui, elle, est privée. Il y a un projet de construc-

tion d'un établissement hospitalier qui remplacerait les cliniques existantes, dans cette banlieue sud-est qui compte plus de 100 000 habitants. Mais en attendant qu'il existe, le seul service public hospitalier de cette zone est gravement attaqué, au profit du privé.

Suite à la mobilisation du comité de soutien et à une manifestation début avril, le maire de Vénissieux avait organisé une table ronde avec des représentants des deux cliniques, de la mutualité, de l'Agence régionale d'hospitalisation et du comité de soutien. Plus de cent personnes avaient assisté à la discussion, mais chacun était resté sur ses positions. Une entrevue avait donc été

demandée au ministre de la Santé : cent-vingt personnes se sont déplacées, avec le maire et des élus de Vénissieux. Le ministère était bien gardé par des CRS et, après une demi-heure de discussion sur le nombre de présents à la délégation, elle a finalement été reçue. Évidemment, le ministère ne sait rien et ne peut rien faire... C'est pourtant bien le gouvernement qui décide de la politique d'économies hospitalières, qui se traduit par une situation catastrophique pour les hôpitaux publics ! Mais pour nous faire entendre, il va falloir continuer la mobilisation.



Police Irlandais de Vincennes: LA JUSTICE SE HÂTE... 19 ANS APRÈS

Le 22 juin dernier, un juge d'instruction a organisé une confrontation générale des personnes impliquées dans l'affaire des « Irlandais de Vincennes ». C'était la première fois. Et le juge parle sans rire de « règlement rapide de ce dossier ».

Or c'est il y a dix-neuf ans, le 28 août 1982, que le GIGN a mené, à l'initiative de la cellule antiterroriste de l'Élysée, une perquisition à Vincennes, au domicile de trois militants socialistes-

nationalistes irlandais du Irish Republican Socialist Party. Les gendarmes de choc du GIGN y « découvraient » des armes et des explosifs, découvre qui leur permettait de déclarer qu'il s'agissait de trois dangereux terroristes, aussitôt incarcérés. Sauf que ces armes et ce plastic, c'étaient les gendarmes du capitaine Barril qui les avaient mis là. Cette arrestation de trois Irlandais tombait trop bien pour le pouvoir. Le début de l'année 1982 avait été marqué par de nombreux attentats à Paris, contre des politiciens français, des personnalités arabes, des lieux fréquentés par les Juifs.

Le 9 août, une fusillade au restaurant Goldenberg, rue des Rosiers, à Paris dans le quartier juif, faisait 6 morts et 22 blessés. Mitterrand, président de la République en poste, montait alors personnellement au créneau. Il déclarait à la télévision que, puisque la police était impuissante, il prenait les choses en main, et on allait voir ce qu'on allait voir ! Jouant sur la rivalité entre les services de la police et ceux de la gendarmerie, il peuplait de gendarmes sa cellule antiterroriste, qui obtenait aussitôt à Vincennes un premier et éclatant succès. Mais cette perquisition d'août 1982 apparaissait de plus

en plus clairement comme une provocation policière. Moins d'un an plus tard, en mai 1983, les révélations de deux gendarmes obligeaient les juges à libérer les trois Irlandais, après tout de même dix mois de prison. Mitterrand et le gouvernement maintenaient tant bien que mal leur fiction mensongère. Mais en avril 1984 des proches collaborateurs du président étaient à leur tour mis en cause. La justice se mettait en route, de son pas majestueux mais lent. Sur plainte des trois victimes, une information était ouverte en août 1992. C'est elle qui s'achemine désormais vers sa conclusion.

Entre-temps Mitterrand et un certain nombre de protagonistes sont morts. Les gendarmes vedettes de l'Élysée ont poursuivi une brillante carrière dans le trafic d'armes et les activités barbouzardes. La provocation de 1982 est reconnue par à peu près tout le monde. Dix-neuf ans après, la justice va peut-être bientôt se rallier à son tour à la vérité, d'autant que désormais elle ne risque plus de nuire au président ni à ses ministres de l'époque, si ce n'est à sa mémoire. Mais de ce côté-là, il n'y a plus grand-chose à perdre.

Vincent GELAS

Bata - Moussey (Moselle)

Reprise du travail

19 JOURS DE GRÈVE PAYÉS...

MAIS L'AVENIR RESTE AUSSI INCERTAIN



490 pour la reprise du travail, 215 contre, deux bulletins nuls : 707 travailleurs sur 875 ont participé au vote organisé à bulletins secrets par l'intersyndicale CFDT-CGT-CGC, lundi 25 juin matin. Elle appelait à la reprise du travail sur la base d'un accord obtenu avec la direction qui ne comportait aucune véritable avancée mais acceptait le paiement de l'intégralité des dix-neuf jours de grève.

L'intersyndicale avait tenu à ce que le vote se déroule à bulletins secrets, permettant ainsi aux moins actifs de se faire les arbitres d'un conflit auquel ils avaient peu ou pas participé. Et lors de ce vote du lundi 25, de nombreux salariés qu'on n'avait pas vus depuis dix-neuf jours sont réapparus pour voter. Mais il faut dire aussi que depuis la fin de la semaine dernière, un certain flottement se dessinait parmi les grévistes.

Mercredi 20 juin, 800 personnes avaient manifesté à Metz contre les suppressions d'emplois chez Bata.

C'était le double de la semaine précédente, mais, appelée ce coup-ci non seulement par l'intersyndicale de Bata mais par les Unions Régionales CGT et CFDT, elle n'a mobilisé - en dehors des Bata - que les militants syndicaux, surtout de la CGT.

La famille Bata paye grassement le fossyeur d'emplois

Le lendemain, jeudi 21 juin, au CE tenu à la préfecture de Metz, Bernard Dupont est enfin réapparu. Ce monsieur, PDG de Bata SA, la holding qui coiffe toutes les activités de Bata en France, dont l'usine de Moussey, où il a aussi un poste de direction, avait pris la poudre d'escampette et quitté son domicile de Réchicourt-le-Château, une commune toute proche de l'usine. Il faut dire que dans le rapport secret parvenu aux syndicats début juin, si l'avenir prévu pour tous les salariés de l'usine était l'ANPE, celui de M. Dupont était florissant : un salaire passant de 850 000 F par an à 1,4 million, accompagné d'une prime

pouvant aller jusqu'à 6 millions de francs, s'il réussissait à faire en sorte que l'abandon de la production à Moussey ne coûte pas trop cher à Bata.

Et il était même prévu qu'à la fin de son sale boulot Dupont reçoive, s'il quittait le groupe, une indemnité de licenciement de 2,5 millions de francs. Dupont était grassement payé pour expliquer que les salaires, décidément, sont trop élevés en France ! Grassement payé par la riche famille Bata qui encaisse les profits d'un immense groupe mondial depuis son palais de Toronto au Canada.

Le dépôt de bilan confirmé

Le Comité d'Entreprise du 21 juin a donc confirmé que Bata avait bien organisé le dépôt de bilan. Mais la direction proposait de payer les jours de grève en échange de l'arrêt de la grève et de la libération du dépôt qui sert à alimenter l'ensemble des magasins Bata (non seulement avec des chaussures fabriquées à

Moussey, mais venant des quatre coins de la planète).

Les acomptes de juin n'avaient pas été versés et le chantage au paiement des jours de grève en échange de la reprise du travail a marché d'autant plus que l'intersyndicale appelait à la reprise du travail en affirmant dans un tract : « Vous devez savoir que la poursuite de la grève aura pour conséquences : de remettre en cause les résultats de la négociation ; de rendre incertain l'avenir du site et les possibilités de poursuite de l'activité ; de réduire au minimum les indemnités en cas de liquidation judiciaire », même si le tract rajoutait « le combat ne fait que commencer ».

Le dépôt de bilan interviendra début juillet, avec nomination d'un administrateur judiciaire qui aura entre trois et dix-huit mois pour proposer des solutions. Pour l'instant, 250 emplois - au mieux - seraient maintenus. C'est dire qu'il y aura au moins 600 licenciements. Bata s'est engagé à aller « au-delà des dispositions légales » pour le plan social à venir mais en se gardant bien d'avan-

cer le moindre chiffre.

Ce n'est pas fini

Nous savons tous que ce n'est pas parce que Bata perd de l'argent qu'ils ont décidé de fermer l'usine de Moussey. Simplement la famille Bata a choisi d'en gagner encore plus en allant payer encore plus mal que nous des travailleurs d'autres continents. S'il n'y avait pas cette calamité sociale nommée profit, l'usine serait tout à fait viable et pourrait continuer à assurer nos salaires.

La forte minorité, qui a voté contre la reprise, n'est pas résignée. D'ailleurs, mardi 26 juin, si l'intersyndicale avait appelé à franchir ensemble les grilles de l'usine à 7 heures, plusieurs dizaines ne l'ont fait qu'à 7h30 voire 8h pour certains. Et certaines chaînes n'ont pas roulé avant 10h30 alors que d'autres, qui tournent normalement à 800 paires par jour, n'en ont fait que 200.

Personne n'a le goût à travailler et il n'est pas dit que la famille Bata ne paye pas cher sa rapacité, car rien n'est encore réglé.

Correspondant LO

Ridalis, « motos-crottes » parisiennes

UNE GRÈVE QU'ON N'EST PAS PRÈS D'OUBLIER



Après 10 jours de grève, l'assignation au tribunal de grande instance de Paris, mardi 19 juin, avait été l'occasion d'un rassemblement dynamique au Palais et nous avait confortés dans notre détermination.

Le lendemain, chez les grévistes, beaucoup pensaient que le résultat serait en notre faveur ; la justice ne pouvait pas donner raison à un patron qui nous accusa de faits inexistantes alors que lui n'applique pas le Code du Travail !

Le jour suivant, une entrevue entre quatre représentants des grévistes et l'inspectrice du travail avait

encore renforcé la détermination de tous : d'après elle, Ridalis était dans son tort sur la convention collective et sur la plupart des contrats d'intérim.

Nous avons alors décidé de mettre un coup de pression sur la mairie de Paris car c'est quand même elle le donneur d'ordre. Rendez-vous a été pris avec le maire socialiste du 9^e, Jacques Bravo, et nous sommes allés en manif à sa mairie pour lui demander une entrevue d'urgence avec Delanoë.

Son chef de cabinet et une adjointe nous ont reçus à une dizaine représentants des grévistes et des UL CGT des 9^e et 14^e arrondissements, ainsi qu'un conseiller régional Lutte Ouvrière

qui nous soutient depuis le début.

Ils ont dû écouter les raisons de la colère et notamment sur le manque d'implication de la mairie de Paris dans cette grève. Ils disaient qu'ils nous soutenaient et assuraient qu'ils transmettraient au plus vite nos revendications, mais nous sentions qu'ils étaient gênés, en particulier quand on leur a demandé ce qu'ils pensaient de l'interview de Contassot, adjoint de Delanoë, à la presse, disant que les « motos-crottes » coûtent trop cher et qu'il veut s'en débarrasser en janvier 2002.

En sortant, nous avons appris le résultat du référé : la juge donnait raison à Ridalis, ordonnait l'expulsion des « éléments extérieurs » et des sanctions pour toute pression sur les non-grévistes, et nous condamnait à payer les frais de justice et d'huissiers (15 000 F par jour depuis dix jours). Une fois le coup encaissé, c'est la colère qui a prévalu et les discussions sur le parti pris de la Justice pour les patrons allaient bon train !

Lundi 25 juin, nous sommes retournés à une cinquantaine, en manif, chercher la réponse de la mairie du 9^e. Cette fois-ci on s'est invités sans prévenir. Plusieurs gré-

vistes et délégués ont expliqué qu'ils en avaient marre du silence de la mairie de Paris et des coups bas dans la presse, qu'il fallait une entrevue urgente avec l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Là encore, Bravo a répété qu'il s'engageait personnellement à obtenir une entrevue avec Contassot « dans l'urgence », mais qu'il fallait que le patron de Ridalis négocie « car ce ne serait pas juste que ce soit la Ville-de-Paris, donc les contribuables qui paient ».

Cette entrevue a eu lieu, l'après-midi même, et il en est sorti une « table ronde » avec les patrons de la SITA pour 19 h., c'est-à-dire alors que la quasi-totalité des grévistes étaient rentrés chez eux.

Le piège a fonctionné : n'ayant pas à subir la pression des travailleurs en grève, cette réunion, qui a duré jusqu'à 23 h., histoire de bien épuiser les quelques grévistes qui restaient, a permis aux cinq patrons de cette filiale de la Lyonnaise des Eaux de discuter sur leur terrain : la Convention du Nettoyage appliquée chez Ridalis est aussi intéressante que la Convention du Déchet sur bien des points et surtout cela revien-

draît à renoncer au cadeau que fait l'Etat aux patrons d'un abattement de 10% sur les charges sociales. La Lyonnaise des Eaux ne peut évidemment pas se permettre de perdre cela !

Les patrons n'ont rien lâché sur l'essentiel des revendications de grévistes. Mais nos camarades menacés de licenciement ont obtenu ce qu'ils voulaient, les intérimaires vont vraisemblablement être embauchés et des petites choses comme l'arrivée de plusieurs dizaines de nouvelles tenues propres, ce qu'on n'avait pas vu depuis deux ans, sont des signes que les chefs vont nous laisser tranquilles pendant un temps.

Et puis surtout, bien que travaillant dans une petite entreprise, notre détermination nous a permis de tenir tête quelque temps à la Lyonnaise des Eaux, et de nous faire entendre par les médias et par les mairies, et de perdre certaines illusions sur les élus socialistes.

Nous ne sommes pas prêts d'oublier les deux semaines que nous avons passées à nous battre ensemble et on sait ce qu'il faudra faire si les patrons reviennent à l'attaque.

Ericsson - Massy (Essonne)

CONTRE LES 191 LICENCIEMENTS, LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

En avril dernier chez Ericsson nous apprenions par la presse la décision de la direction de supprimer 10000 emplois dans le monde. L'information venait des syndicalistes de Lund, en Suède, choqués parce que déjà touchés durement, quelques mois plus tôt, par un autre plan de licenciements. La raison ? Pour conserver une marge de profit d'au moins 10%, la direction voulait planifier une réduction des coûts de 15 milliards de francs par an, à commencer en 2002, donc 10000 emplois à supprimer.

Un coup de massue

Vendredi 15 juin, lors d'une assemblée, l'intersyndicale annonçait aux salariés ce qu'elle venait d'apprendre lors du Comité central d'Entreprise. Une foule attentive d'environ 500 personnes écoutait dans un silence pesant le détail du plan. Tout d'abord, 191 suppressions d'emplois, soit 15% des effectifs, plus qu'on ne s'y attendait. Alors que la direction avait promis de ne pas entreprendre de plan de licenciements pendant les vacances, la deuxième nouvelle tomba : le plan se fera pendant les congés. Et comme si cela ne suffisait pas, les suppressions étaient précisées par secteur sans plus de détail, laissant les salariés encore plus désespérés.



La surprise l'a emporté dans un premier temps sur la colère. Il faut dire que, trois mois auparavant, la direction annonçait encore 250 embauches et faisait construire un autre bâtiment pour accueillir les nouveaux « arrivants »

La résistance s'organise

Après un week-end où le désarroi faisait place à la colère, une assemblée était organisée le lundi 18 juin. Ce jour-là, des salariés prenaient la parole pour proposer des initiatives et exprimer leurs arguments pour refuser le plan de licenciements. Notamment, le fait qu'au cours des dix dernières années, les profits réalisés étaient qualifiés d'exceptionnels, voire même d'historiques, par la direction elle-même. Aujourd'hui, elle voudrait nous faire croire que le marché des télé-

coms est « sinistré » parce qu'elle prévoit des profits en baisse ou quelques pertes dans les deux ans ! Et elle a le culot de vouloir nous le faire payer alors qu'elle annonce que les affaires vont reprendre dès 2003 !

Une manifestation hors de l'entreprise était alors décidée afin de faire connaître notre situation. Bon nombre de salariés décidaient de mettre la main à la pâte et investissaient les locaux syndicaux pour y faire des affiches, des banderoles...

Jeudi 21 juin, à 14 heures, nous nous retrouvions environ 400 (sur 950) à manifester dans les rues de Massy. Les camarades du site de Châtenay nous rejoignaient un peu plus tard. Le défilé était animé et déterminé, bien loin de l'ambiance des premiers jours. Dans la zone industrielle, les salariés des autres sociétés nous observaient, faisant des signes de soutien, descen-

dant dans la rue pour prendre les tracts. Des journaux et télévisions locales suivaient la manifestation, interviewaient des travailleurs, heureux de pouvoir exprimer leur colère. Certains étaient venus avec des affiches, des slogans, des tee-shirts d'Ericsson au message détourné : « Ericsson-partenaire officiel de l'ANPE », « ... 1997 : bénéfices ; 1998 : bénéfices ; 1999 : bénéfices ; 2000 : bénéfices ; 2001 : 191 licenciements. NON AUX LICENCIEMENTS » et « I don't love Ericsson »

De retour à l'entreprise, la direction put entendre un long concert de tam-tams, de sonneries de portables et de slogans antilicenciement. En ce jour de la fête de la musique, rien n'était plus normal !

Suite à cette journée, la direction a évoqué la possibilité de repousser une des dates de la pro-

cedure du plan social à après les congés de septembre. C'est un premier petit recul.

Depuis la manifestation, une distribution de tracts et une pétition ont été organisées à la gare RER et dans la ville de Massy pour s'adresser aux autres travailleurs de la zone industrielle dont certains sont également touchés par des plans de licenciements (NCR, etc.). Lors du Comité central d'Entreprise du 27 juin, la direction peut tenter de débiter la procédure de plan social. Mais une journée de mobilisation est prévue pour, dans un premier temps, l'empêcher de mettre à exécution son mauvais coup pendant les congés. Rien n'est donc joué.

Correspondant LO

Nettoyage Challancin (ligne C du RER)

LA SNCF EST LE VRAI PATRON, C'EST ELLE QUI DOIT CÉDER

Au 29^e jour de grève des travailleurs de l'entreprise de nettoyage Challancin, sur la ligne C du RER parisien, la situation est toujours bloquée. La SNCF continue de jouer l'attente, elle semble même prendre patience malgré les conséquences pour les locaux de travail des cheminots et les usagers de la ligne C. Son choix est clair : il faudrait que Challancin puisse briser la grève. Mais les grévistes reconduisent chaque jour leur mouvement, en décidant de chaque étape.

A ce jour, à part deux ou trois cas de remboursements incomplets

sur la paye de mai, rien ne leur a été versé ou même promis de ce qui leur est dû : heures non payées, primes, remboursements de cartes Orange, compensations de nuit. Il n'y a pas plus d'engagement à améliorer les locaux de travail, la fourniture des vêtements et des protections, le passage légal des visites médicales : la moitié des travailleurs n'en ont pas passé depuis deux ans ou même pas du tout pour certains.

Le 12 juin, Challancin demandait en référé au tribunal de grande instance de Paris l'expulsion des grévistes et la possibilité de faire du nettoyage (service minimum dit-il...) à leur place. Le tribunal a préféré nommer un médiateur. Le même jour sur demande expresse du tribunal, Challancin dut recevoir

les délégués du personnel et des représentants syndicaux : il les fit recevoir, dans ses locaux, par la police. Que faisait-elle là ? Le 14 juin, devant le même tribunal, il nia les faits.

La médiation ne dura pas longtemps, elle fut tout d'abord refusée par Challancin puis acceptée et trois jours de suite les représentants des grévistes, restés à proximité, purent exposer les revendications, en présence du médiateur. Au bout de ces trois jours, Challancin ne voulut plus continuer.

Le 21 juin, le tribunal a décidé de considérer que l'exposé des revendications vaut pour réponse de l'entreprise et que la grève n'est plus licite, puisqu'il ne resterait que la question des procédures de licen-

ciement contre quatre délégués du chantier et un dépôt de plainte contre eux. Il a permis également le nettoyage, avec expulsion des grévistes si nécessaire. Pourtant la veille encore, Challancin était contraint de promettre de fournir une dizaine de duplicata de contrats de travail pour des grévistes qui en réalité n'en avaient jamais eu. Au tribunal, cette question a été abordée en même temps que les paies de mai que des grévistes n'avaient pas encore reçues, ou pour lesquelles il manquait pour certains 3000 F.

Cette décision du tribunal est apparue scandaleuse aux grévistes, comme aux cheminots et aux organisations syndicales. La grève a été reconduite à 100%. Les grévistes ont le moral et le font savoir :

organisés en comité de grève, ils sont tous les jours présents, 24 heures sur 24, dans la trentaine de gares concernées de la Ligne C pour faire savoir leur détermination. Ils informent chaque jour les cheminots qui marquent leur soutien. Les organisations syndicales cheminotes interviennent auprès de la SNCF. CFDT, FO, Sud, Fgaac, Unsa, CFTC d'une part, la CGT de son côté, viennent de demander d'être reçues pour contraindre la SNCF d'arrêter son jeu. En effet toutes, comme les grévistes et les cheminots, considèrent que c'est elle qui porte la responsabilité du recours à de telles entreprises.

Correspondant LO

Ouverture du capital de la Snecma

ENCORE UN CADEAU DU GOUVERNEMENT SOCIALISTE AU CAPITAL PRIVÉ

Le 24 juin dernier, jour de clôture du salon du Bourget, le Premier ministre Lionel Jospin a annoncé l'ouverture au capital privé de la Snecma, entreprise publique fabriquant des moteurs d'avions. Jusqu'à présent son capital est détenu à plus de 97% par l'Etat mais un quart du capital de l'entreprise devrait donc être offert aux appétits des financiers, puisque Jospin entend privatiser cette entreprise publique prospère, au chiffre d'affaires en hausse et aux carnets de commandes pleins.

L'annonce de la privatisation n'a pas surpris les salariés des différentes usines du groupe. La Snecma est la dernière entreprise industrielle encore publique de la liste des vingt-deux entreprises privatisables établie par le gouvernement Balladur, voilà bientôt dix ans, et jamais remise en cause par Jospin.

LES INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES AVANT TOUT

L'argumentation du gouvernement et de la direction consiste à dire qu'il faut privatiser la Snecma pour lui permettre de tirer son épingle du jeu sur le marché mondial, de nouer des alliances avec le privé, afin de faire face aux regroupements actuels dans le secteur de l'aéronautique. Pourtant, pour nouer des alliances avec d'autres groupes industriels, il n'y a pas eu besoin de privatiser. La situation actuelle d'alliance de la Snecma avec General Electric pour la construction d'un moteur commun, le CFM 56, l'un des moteurs d'avions civils les plus vendus dans le monde, en est l'exemple même. Ce type d'alliances, nombreuses et tout azimut, existe depuis plusieurs années déjà.

En fait, avec cette ouverture du capital de la Snecma, le gouvernement et la direction générale affichent clairement leurs objectifs : dégager encore plus de profit, en faire bénéficier les grands groupes financiers privés et les actionnaires potentiels. Et cela est possible parce que le motoriste français, quatrième au rang mondial, second en Europe, ne s'est jamais aussi bien porté. L'an dernier ses bénéfices ont dépassé les 2 milliards, soit une hausse de 23% par rapport à 1999.

Dans ces fusions, restructurations ou privatisations, seul compte le profit des actionnaires et leurs exigences de rentabilité financière. Demain les actionnaires Snecma comme ceux de Danone, Marks & Spencer ou AOM, risquent de demander un retour sur investissement plus important, ce qui signifiera probablement l'annonce



Béchat, le PDG de la Snecma, en grande conversation avec Jospin, cette année au salon du Bourget. Ils causaient avion ou ouverture au capital privé ?

d'une nouvelle série de licenciements si l'on en juge par ce qui se passe aujourd'hui pour l'Aérospatiale : EADS, récemment privatisé, annonce 3 000 suppressions d'emplois et la fermeture de nombreuses entreprises. A la Snecma, où les suppressions d'emplois n'ont jamais vraiment cessé ces dernières années, même si cela a été en partie masqué par l'arrivée de salariés issus de rachats successifs d'autres entreprises de l'aéronautique, on peut craindre que de semblables «restructurations» se profilent avec la privatisation qui commence.

DES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES COMPLICES

Au sein du groupe, la position des sections syndicales d'une même confédération varie d'une usine à l'autre, tandis que les prises de position d'un même syndicat sont parfois interprétées par les salariés de façon très différente.

La CGC à l'usine de Corbeil, avant l'annonce de Jospin, craignait que les salariés ne soutiennent pas les projets du gouvernement, faute d'être associés à la décision, ainsi qu'elle l'exprime dans ses tracts : «Pour que la privatisation soit une réussite, il faut impérativement que le projet soit compris par une grande majorité du personnel». Pas question de s'opposer à une distribution d'actions aux salariés, supposée être bien vue par un public de cadres.

Toute minoritaire qu'elle soit, la CFTC redoutait que, paralysé par l'approche des élections de 2002, le gouvernement ne repousse, une nouvelle fois, l'annonce de la privatisation. Au nom «des règles mondiales en matière de commerce, l'ouverture du capital devient inévitable», écrit la CFTC et elle promet donc «de soutenir la stratégie mise en œuvre (...) pour permettre à la Snecma et à ses sala-



Dans un atelier de la Snecma.

riés de faire face à la concurrence mondiale».

Si les sections syndicales CFDT des usines Snecma de Villaroche et de Gennevilliers se sont prononcées clairement contre la privatisation, la section CFDT de Corbeil est, en revanche, partisane de l'ouverture du capital à l'instar de la confédération. Pour la CFDT de Corbeil, l'ennemi, ce n'est pas le patron, le PDG Béchat... mais «le riche retraité américain au bord de la piscine en Floride» qui pourrait, par l'intermédiaire des fonds de pension et grâce à l'introduction en Bourse de la Snecma, entrer dans le capital de la société. C'est pourquoi la CFDT de l'usine de Corbeil affirme que la privatisation «doit être justifiée par un projet industriel précis». Hélas pour elle, le gouvernement socialiste vient de faire le choix inverse : la cotation en Bourse du titre Snecma au lieu

de l'alliance avec l'un ou l'autre des industriels européens du secteur !

UNE OPPOSITION À GÉOMÉTRIE VARIABLE

La CGT dénonce de façon diversifiée une privatisation... dont Jean-Claude Gayssot, ministre PCF des Transports, est l'un des principaux artisans. En 1996, lorsque la direction avait reparlé de la privatisation éventuelle de la Snecma, la CGT s'était déclarée hostile au projet. Aujourd'hui que celui-ci entre dans les faits, sa position a perdu de son mordant. Certains dirigeants de la CGT au nom d'une prétendue approche «réaliste», «non dogmatique de la question», ne veulent pas faire de vagues ni risquer de gêner le gouvernement Jospin. Ainsi, les administrateurs CGT du groupe Snecma ont bien envoyé une lettre ouverte à Jospin pour affir-

mer leur opposition à la privatisation, mais critiquant surtout une décision «prise sans aucune concertation avec les premiers intéressés, les salariés et leurs instances représentatives».

Certes, dans certains centres comme celui de Villaroche, le rassemblement des militants à l'occasion de la conférence de presse organisée par la CGT du groupe au dernier Salon du Bourget, a été interprétée par des salariés comme un premier pas dans l'expression de l'opposition à la privatisation. Mais jusqu'à présent, rien n'a été fait pour mobiliser les salariés du groupe. Aussi entendait-on, au même moment, dans les ateliers de l'usine de Corbeil cette fois, des réflexions comme «on aurait dû, au minimum, manifester au Salon du Bourget». Il n'est d'ailleurs pas exclu que, face au mécontentement croissant des salariés au fur et à mesure que les effets de la privatisation se feront sentir à leurs dépens, la CGT ne durcisse le ton à l'égard du patron et du gouvernement.

C'est pourtant dès aujourd'hui que l'inquiétude des salariés est grande, même s'il est difficile de savoir ce qui va changer dans les mois qui viennent.

Dans toutes les usines du groupe Snecma, dans les bureaux et les ateliers, la direction parle de la bonne santé industrielle et financière de l'entreprise qui rend le moment propice à l'ouverture du capital. Justement, ce serait peut-être aussi le moment propice, pour tous les salariés de toutes les usines Snecma, de faire entendre leurs revendications, et en particulier celle qui consiste à ne pas vouloir faire les frais des projets que gouvernement et patron mijotent.

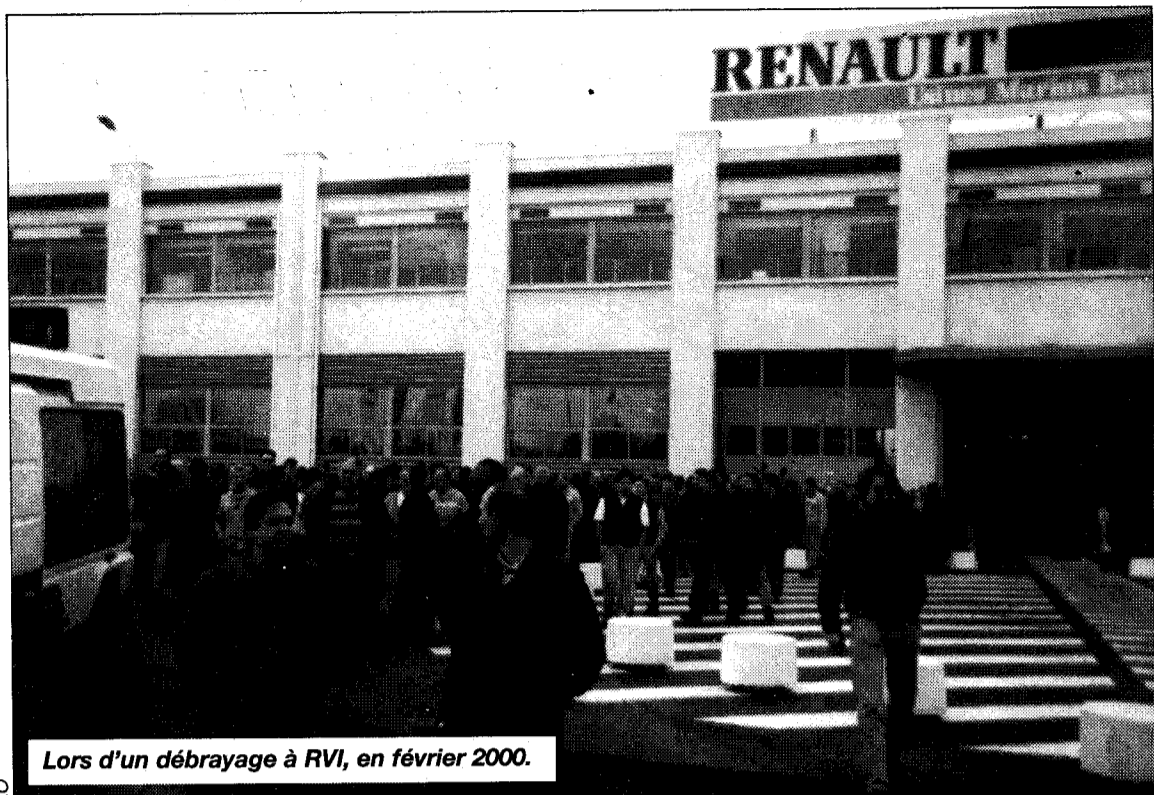
Correspondant LO

Jospin pire que Balladur et Juppé

Le gouvernement de Lionel Jospin a plus privatisé que les gouvernements de Balladur et de Juppé. La privatisation de la Snecma s'ajoute à la longue liste des privatisations totales ou partielles d'entreprises publiques effectuées depuis 1997 comme Air France,

France Télécom, Thomson-CSF, Thomson Multimédia, Aérospatiale, etc.

En quatre ans, l'Etat aurait ainsi récupéré plus de 200 milliards de francs... et permis aux capitalistes privés d'arrondir leur cagnotte de quelques milliards de plus !



Lors d'un débrayage à RVI, en février 2000.

Renault Véhicules Industriels Vénissieux-Saint-Priest

MOBILISATION POUR FAIRE RECONNAÎTRE L'EXPOSITION À L'AMIANTE

Un Comité amiante de prévention et de réparation (Caper) est en train de se constituer à RVI-Vénissieux-Saint-Priest ainsi qu'à l'usine Irisbus (ex-RVI) d'Annonay. Le collectif déjà existant a tenu une conférence de presse jeudi 21 juin pour alerter l'opinion.

En effet, des ouvriers ont travaillé avec l'amiante pendant des années, certains en sont déjà décédés et le comité voudrait faire classer l'entreprise par le ministère du Travail au même titre que les entreprises ayant fabriqué des matériaux amiantés, et bénéficier du droit à une retraite anticipée pour tous ceux qui ont respiré des poussières d'amiante.

Cette préretraite, à partir de 50 ans au plus tôt, est calculée sur la base d'un an de retraite anticipée pour trois ans d'exposition.

A l'usine Ponts, de 1970 (date de création de cette unité) à 1996 (date de l'interdiction de l'amiante), des garnitures de freins en amiante ont été usinées. Ainsi raconte un ouvrier: «Quand je suis arrivé aux freins, j'ai commencé à travailler au perçage des mâchoires et des garnitures Ferodo en amiante. Ces postes n'étaient pas équipés d'aspirateurs, quant aux masques on ne connaissait pas!

Sur la perceuse TEM il fallait faire tomber fréquemment les copeaux et la poussière, d'où balayettes et soufflettes.»

A la forge également, l'amiante était beaucoup utilisé par les soudeurs, les estampeurs et par tous ceux qui travaillaient à l'entretien.

Daniel, soudeur, raconte: «Pour me protéger de la chaleur, j'utilisais des plaques d'amiante de 1,5 m² de surface et 10 ou 15 mm d'épaisseur. Je coupais des morceaux pour faire la forme de la gravure, j'avais aussi de la toile et des gants en amiante. J'utilisais toujours le pistolet à aiguilles et la soufflette pour nettoyer les gravures.» Jean, qui était à l'entretien, explique: «Nous intervenions sur les embrayages et les freins des minipresses (meulage, perçage, grattage des Ferodo), la maintenance des fours à induction et du four tournant nécessitait de manipuler des plaques de Syndagno et de fibreux contenant de l'amiante. Les différentes opérations demandaient des usinages dégageant eux aussi de la poussière.»

Mais tous ceux qui travaillaient autour étaient aussi exposés, Daniel poursuit: «Quand je faisais du décriquage, tout le secteur était noyé dans un brouillard d'amiante et de fumée de métal.»

Les dangers de l'amiante étaient connus depuis 1906, mais

les ouvriers n'ont jamais été informés. Et même quand un décret a été pris en 1977, il n'a jamais été appliqué. Même après 1996 quand l'amiante a été interdit, la direction a fait le minimum pour se couvrir, mais tout le monde n'a pas été informé correctement et beaucoup n'ont pas rempli les dossiers à l'infirmerie.

Quand on quitte l'entreprise, pour la retraite, on a un certificat d'exposition et donc un suivi médical. Mais beaucoup de retraités sont partis avant 1996 sans certificat d'exposition. S'ils meurent d'un cancer du poumon, le lien n'est pas forcément fait avec leur activité professionnelle. Le problème se pose donc aussi de contacter les retraités. C'est ce qui explique qu'il n'y a qu'une vingtaine de cas reconnus comme maladie professionnelle pour tout le groupe RVI, dont une quinzaine à Vénissieux. Il y a aussi tous les intérimaires qui sont passés dans l'entreprise et les ouvriers de sous-traitance, qui, eux, n'ont aucune information.

Pour l'instant le collectif essaie de contacter le maximum d'ouvriers ayant été au contact de l'amiante, de manière à accumuler les témoignages pour obtenir la reconnaissance, par le ministère, du fait que l'entreprise a largement utilisé l'amiante.

Correspondant LO

Renault-Guyancourt (Yvelines)

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL... AVEC SIX MOIS DE RETARD

Les élections des délégués du personnel se sont déroulées à Renault-Guyancourt le 7 juin 2001 alors qu'elles auraient dû avoir lieu le 7 décembre 2000. Suite aux procédures juridiques de la CGT et de Sud contestant les effectifs pris en compte pour les élections, puisqu'ils excluaient les entreprises prestataires de services présentes sur le site, la direction en avait profité pour suspendre les mandats de délégués du personnel de début janvier à début avril 2001.

Sur une totalité de 2 200 prestataires, l'expert nommé par le tribunal a pris en compte 654 prestataires: ceux ayant douze mois de présence continue sur les quinze derniers mois. Trois semaines avant les élections, la direction envoyait à ces derniers un courrier les informant qu'ils étaient inscrits sur les listes électorales, en les prévenant: «Le droit vous est offert de refuser votre inscription sur les listes électorales». Par ailleurs, des patrons de sociétés de prestations seraient venus au Technocentre faire pression individuellement sur les prestataires pour qu'ils ne votent pas.

L'établissement appelé TCR regroupe administrativement le Technocentre de Guyancourt et Aubevoye dans l'Eure. Les élections ont eu lieu dans chaque site. Par rapport à 1998, les effectifs de Renault au Technocentre sont passés de 5268 à 7240, ce qui correspond au déménagement de services de Billancourt et à l'embauche de 800 cadres et de 530 techniciens au cours de l'année 2000. A Aubevoye les effectifs sont passés de 497 à 583.

Dans l'ensemble, il est à remarquer une augmentation de l'abstention. Elle était de 25% en 1998, de 34% aux élections au Comité entreprise de mars 2001 et, en juin 2001, elle atteint plus de 40%.

Pour le Technocentre de Guyancourt, la CGT reste majoritaire au 1^{er} collège avec 76%, et Sud obtient 21%. Mais ce col-

lège ne représente plus que 211 travailleurs sur ce site. Par contre, au 2^e collège qui regroupe 7029 employés, techniciens, cadres, la CGT n'obtient plus que 29% et 20 élus contre 38% en 1998. La CGC 32% et 24 élus contre 28%, la CFDT 15% et 10 élus contre 28,6% et Sud 16% et 12 élus (ce syndicat n'existait pas en 1998). FO et la CFTC ont pour la première fois 2 élus chacun.

Sud a donc bénéficié d'une grande partie des électeurs de la CFDT. La CGC, elle, a été favorisée par l'embauche massive de cadres. Quant à la CGT le départ de quelque 400 travailleurs en préretraite avec la CASA lui a été certainement défavorable.

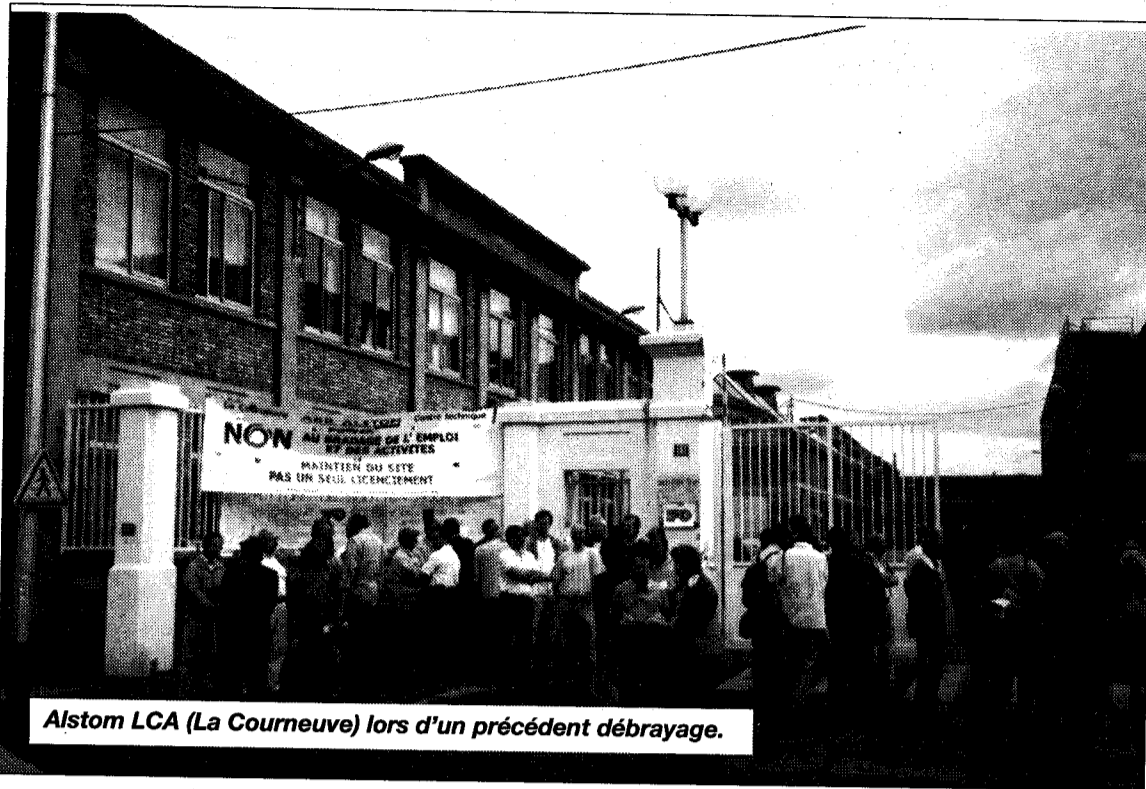
Un bureau de vote était réservé aux prestataires et sur les 560 inscrits en définitive, 176 se sont exprimés. Dans ce bureau, la CGT a obtenu 27,8%, Sud 34,1%, la CFDT et la CGC chacune 10,8%. Les syndicats qui avaient contesté les effectifs donnés par la direction obtiennent les meilleurs scores.

A Aubevoye la situation est assez différente du Technocentre. Au premier collège le quorum n'a pas été atteint pour les suppléants et dans les titulaires la CGT obtient seulement 20% contre 39% en 1998. Depuis un an la présence CGT s'est profondément amoindrie sur ce site. La création du syndicat Sud a provoqué la totale disparition de la CFDT, et il obtient 80% des voix et les 3 titulaires.

Au 2^e collège, comme en 1998, la CGT ne présentait pas de candidats. Sud a obtenu 61% et 6 élus, la CGC obtenant 39% et 4 élus.

La CGC, au 2^e collège, est donc devenue au Technocentre la première organisation syndicale. Elle a fait des tracts corporatistes en direction des jeunes techniciens, appuyant leurs souhaits et leurs illusions sur le passage au statut de cadre. Mais surtout, on a pu voir que les problèmes des travailleurs, surcharge de travail, heures supplémentaires, augmentation de salaires, n'étaient vraiment pas la préoccupation des syndicats.

Correspondant LO



Alstom LCA (La Courneuve) lors d'un précédent débrayage.

Alstom - LCA
La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS!

Depuis l'annonce du plan de 1 500 suppressions d'emplois dans toute la France il y a quinze mois, Alstom n'a eu de cesse de vouloir parvenir à ces suppressions. À La Courneuve à l'établissement de LCA, sur 170 personnes, il ne doit selon le plan en rester à terme qu'une quarantaine. Malgré les actions engagées et la résistance des travailleurs, la direction a commencé à distribuer les lettres de suppressions d'emplois: 35 sont tombées, le 21 mai, sans compter environ 25 préretraites, sans que les travailleurs concernés aient le choix.

Dans cette lettre, la direction nous demande instamment de rester chez nous... et de consacrer notre temps à rechercher un

emploi et pour cela, elle nous paie quatre mois renouvelables une fois! Un « Espace mobilité emploi » a été mis en place à l'extérieur de l'usine, et nous sommes priés d'y aller. La direction dit qu'elle mettra tout en oeuvre pour reclasser le personnel, mais personne ne lui fait confiance (elle a déjà fait le coup); ni ne fait confiance d'ailleurs à la société Altedia chargée de nous retrouver du travail. Nous avons 20, 30 ans d'ancienneté, nous sommes âgés en moyenne de 50 ans, et nous n'acceptons pas d'aller chercher du travail ailleurs. Nous ne sommes pas des Kleenex qu'on jette.

Nous avons décidé de rester mobilisés et, contrairement à ce

que voudrait la direction, nous venons tous les jours à l'usine.

Vendredi 25 juin, nous avons débarqué à plus d'une vingtaine en plein Comité central d'entreprise, convoqué à la Maison de la Chimie à Paris. (La direction ne fait plus ses réunions au siège social à Levallois car... régulièrement bloqué par ses salariés en colère)!

La direction générale a finalement accepté de nous recevoir tous, dans une salle, et là, très remontés, nous avons exigé un reclassement pour tous en interne et sur le site de La Courneuve.

Même si nous sommes peu nombreux, nous sommes déterminés à préserver notre emploi!

Correspondant LO

Alstom Contracting

LA GRÈVE CONTINUE

Lundi 25 juin les agences Nord et Est d'Alstom Contracting entraient dans leur troisième semaine de grève. Les travailleurs des quatorze agences (sur les quarante que compte en France cette entreprise de sous-traitance industrielle) refusent de se contenter d'augmentations dérisoires, entre 0% et 2% pour la plupart.

A cela s'ajoute l'indignation face aux propositions de la direction Nord et Est d'Alstom Contracting sur les 35 heures: des modulations horaires avec des variations de 42 heures par semaine (plus d'éventuelles heures supplémentaires) en

période haute, à 0 heure en période basse; des salaires en dessous des minimums conventionnels; une différence de salaire pour les nouveaux embauchés et les intérimaires qui feront 35 heures payées 35 heures, ce qui fait 11,43% de baisse par rapport aux salaires actuels.

Face à la détermination des salariés, la direction joue la montre. Le PDG a attendu le 4^e jour de la grève pour donner signe de vie. Il a posé comme préalable à la négociation que les grévistes libèrent les sites occupés de Wasquehal et de

Dunkerque. Les grévistes sont sortis des bâtiments, mais cela ne lui suffisait pas et le PDG a exigé, lundi 18, que les grévistes libèrent même les accès aux sites. Cette attitude provocante a fait monter la colère: les sites ont été occupés à nouveau et des non-grévistes ont rejoint la grève.

Depuis, la situation reste bloquée: la direction joue le pourrissement de la grève mais cela pourrait bien finir par lui coûter plus cher qu'elle ne le croit, des agences du sud et de l'ouest devaient se mettre à leur tour en grève cette semaine.

CFEC
Outarville (Loiret)

480 TRAVAILLEURS MENACÉS DE LICENCIEMENT

A la CFEC (Compagnie Française d'Electrochimie), 480 travailleurs fabriquent des batteries pour l'automobile.

Le travail est pénible et dangereux. Le plomb provoque le saturnisme. Mélangé à l'acide, il produit une poussière très volatile, et les deux éléments sont cancérogènes. L'été, travailler avec les masques, les gants et les bottes est insupportable. Tout cela pour des salaires de 7 000 F net pour 10 ans d'ancienneté, prime d'équipe comprise.

Depuis le 18 mai, la production est complètement arrêtée faute de matières premières. L'entreprise a déposé le bilan et a été placée en redressement judiciaire. Parmi les causes invoquées, il y a l'augmentation du prix du plomb, mais aussi la baisse du prix des batteries, imposée par les grands groupes de l'automobile qui sont les principaux clients. Car la course à la productivité à la CFEC, au détriment des conditions de travail et des salaires, enrichit aussi les grands trusts comme Renault. Il y a deux ans, Renault a même fait profiter la CFEC de son savoir-faire dans ce domaine, en lui proposant un audit pour supprimer des postes.

En tout cas, l'entreprise a vu ses effectifs fondre de moitié en une quinzaine d'années alors que la production, elle, n'a pas diminué.

Pour éviter tout risque d'action collective, la direction a invité le personnel à rester chez lui. Mais celle-ci a quand même eu lieu jeudi 21 juin: alors qu'une première audience se tenait au tribunal de commerce d'Orléans, plus d'une centaine de travailleurs ont fait le déplacement (l'usine est à 40 km) et sont restés rassemblés toute la matinée. La télé et la presse locale ont été contactées. Des ouvrières ont pu dire devant le micro leur colère d'être menées en bateau et d'être jetées dehors après une vie de travail. Des travailleurs ont

exprimé leur défiance vis-à-vis du PDG qui a promis des garanties financières pour relancer l'usine. Comme l'a dit une ouvrière: « Ils nous ont pressés comme des citrons, sans rien investir dans l'usine, maintenant ils veulent nous mettre dehors ».

Le tribunal de commerce a demandé au PDG un plan de restructuration et donne un délai de trois mois pour que l'usine soit déclarée à nouveau « rentable », sinon elle devra fermer. La moyenne d'âge dans l'usine est de 48 ans. Beaucoup n'ont jamais travaillé ailleurs. La grande majorité est peu ou pas qualifiée, et de nombreux couples y travaillent. Cinq cents travailleurs d'entreprises sous-traitantes sont également menacés. En cas de licenciement, les gens ne voient pas bien où retrouver du travail dans la région. La fermeture de l'usine serait une catastrophe pour cette petite ville et ses alentours. La CFEC avait été rachetée par le groupe portugais Autosil suite à une décision européenne qui avait obligé le groupe Fiat à la vendre, en invoquant une situation de monopole. Mais aujourd'hui, aucune décision européenne ne vient s'opposer à ce que des travailleurs soient jetés à la rue!

Le PDG a fait savoir qu'un gros effort de tous est attendu pour sauver l'entreprise. C'est sûr, pour faire la production en étant moins nombreux, il nous demande de mettre les bouchées doubles! En attendant, le rassemblement de jeudi 21 juin a été l'occasion de nombreuses discussions. Des travailleurs parlent de la nécessité de se défendre. Il a été question de la nécessaire solidarité, en particulier si la direction cherche à licencier les travailleurs les plus combattifs. Enfin, si beaucoup étaient déçus du peu de réaction des syndicats, le fait de se retrouver à plus d'une centaine a redonné courage aux présents. Pour beaucoup c'est un premier pas, et il n'est plus question de se laisser jeter comme des Kleenex sans réagir.

Tchad

La « réélection » du dictateur Idriss Deby

FRAUDE ÉLECTORALE MASSIVE

Au Tchad, le dictateur Idriss Deby a été réélu le 20 mai dès le premier tour pour un second mandat présidentiel de cinq ans, avec 67,3 % des suffrages, au terme d'une élection entachée de multiples fraudes et contestée par les observateurs comme par les partis de l'opposition.

Parvenu au pouvoir, il y a dix ans, lors d'un coup d'Etat organisé avec l'aide des services secrets français, Idriss Deby avait chassé son ancien mentor Hissène Habré. Depuis, il fait régner la dictature sur le Tchad, dans ce pays sahélien qui compte 7,5 millions d'habitants et où 80 % de la population vit avec moins de 1 dollar par jour (soit 7,50 francs). Régnant sur ce pays pauvre et enclavé, Deby a tenté de légitimer sa dictature en se faisant élire président en 1996. A l'époque, l'essentiel de la fraude (déjà !) avait eu lieu lors du dépouillement. Bourrages d'urnes et procès-verbaux grossièrement trafiqués par les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur lui avaient permis de sortir « vainqueur » des urnes.

Une fraude organisée à grande échelle

Aujourd'hui, le dictateur se paye le luxe de varier les plaisirs dans les fraudes. A commencer par le recensement qui est à la base même du scrutin. Le nombre des électeurs du nord (région qui lui est favorable) a

littéralement explosé, tandis que celui de ceux des régions du sud, réputées plus hostiles, a été en partie amputé. Les électeurs ont ainsi fait un bond spectaculaire, passant de 3,6 à 4 millions, soit un gain de 11 %. La loi électorale est à la base même de cette fraude car elle autorise l'électeur, pour le recensement ou pour le vote, à se présenter sur la seule base du témoignage, ce qui laisse toute possibilité de voter plusieurs fois.

Mais la fraude ne s'arrête pas là. Contrôlant les tribus nomades du nord, le pouvoir a systématiquement chassé les représentants des candidats de l'opposition venus vérifier la régularité du scrutin. La fraude a été importante concernant le vote du demi-million de Tchadiens expatriés à l'étranger (soit 12 % du corps électoral) notamment en Libye, au Soudan et en Arabie Saoudite. Urnes volées, bourrages d'urnes, votes multiples. Certains bureaux de votes ont été installés dans les casernes militaires comme à Abéché, dans l'est du pays, et dans

la capitale N'Djamena. La France et l'Union Européenne ont financé les deux tiers de cette mascarade électorale, imprimant les bulletins de vote et fournissant les urnes, ce qui a coûté 47 millions de francs.

La population n'a rien à attendre de bon de ce dictateur qui a du sang sur les mains, « élu » pour la seconde fois président du Tchad. Elle vit dans la plus grande misère tandis que le clan d'Idriss Deby – les Zaghawas – a confisqué le pouvoir à son profit. Ses bandes armées et sa garde présidentielle multiplient les exactions et sèment la terreur dans le pays, notamment dans le sud. Elle n'a rien à attendre non plus des candidats de l'opposition qui, pour la plupart, sont des hiérarques du régime et qui ont joué dans ces élections leur carte personnelle, comme Jean-Bawoyeu Alingué ou le général Wadal Abdelkader Kamougué, qui ont déjà été respectivement Premier ministre et ministre dans le régime Deby. Ou encore Ngarledji Yorongar, prin-

cipal opposant et... également ancien ministre ! Ces hiérarques peuvent demain se tailler un fief, armer quelques centaines d'hommes, se transformer en seigneurs de la guerre comme l'ancien ministre Youssouf Togoïmi, entré en rébellion armée contre le régime, et s'installer au Tibesti, au nord du pays, pour mener leur guérilla. Et ils peuvent commettre les mêmes atrocités s'ils accèdent au pouvoir, quand ils n'ont pas déjà été complices de celles du pouvoir actuel.

Des bandes armées au service de l'impérialisme

Depuis 1963, les bandes armées des différents seigneurs de la guerre entrent en rébellion, pillent le pays, massacrent les populations, occupent le pouvoir au gré des rapports de force. L'impérialisme français a joué de ces rivalités entre les peuples du Tchad et entre les ambitions de ces chefs de bandes, de Tombalbaye à Deby en passant

par Maloum, Weddeye ou Habré. Ces derniers ont fait des peuples dont ils sont originaires la base même de leur pouvoir, écartant tous les autres, les enfermant ainsi dans le piège mortel du « clan », de la « tribu », et de « l'ethnisme ». Ainsi Hissène Habré s'est appuyé tout au long de son règne sur les Goranes et Idriss Deby sur les Zaghawas. Emboitant le pas à la politique de division de l'impérialisme, ces seigneurs de la guerre ont contribué au maintien de la domination de celui-ci sur l'économie du pays. Comme à l'accoutumée, l'impérialisme français a entretenu toutes ces divisions pour mieux régner. A chaque fois, il a tiré son épingle du jeu, soutenant invariablement l'homme fort du moment, qui imposait l'ordre dans l'intérêt des trusts français, pillant les matières premières comme le coton, ou le pétrole aujourd'hui.

René CYRILLE

La dictature des compagnies pétrolières

La découverte de gisements pétroliers à Doba, au sud du Tchad, a réveillé les puissants appétits des compagnies pétrolières, notamment les américaines Exxon-Mobil, Petronas et Chevron qui ont déjà versé un bonus pétrolier de 25 millions de dollars US comme « ticket d'entrée ». Mais ces sommes

soi-disant censées permettre le développement du pays – dont la population tchadienne ne verra jamais la couleur – ont déjà été en grande partie dépensées par Idriss Deby pour acheter des armes afin de lutter contre la rébellion de Youssouf Togoïmi. Si Elf s'est retiré du projet en 1999, la France reste toujours en piste pour le pro-

jet pétrolier de Doba récupérant près de 65 % des contrats de sous-traitance pour des entreprises hexagonales ; tout en maintenant sa présence militaire, ses troupes et son dispositif « Epervier », dans le pays pour intervenir le cas échéant en Afrique subsaharienne et centrale.

Dictateur « élu », Idriss Deby

reste un ami de la France. Il a pour parrains le Gabonais Omar Bongo et le Congolais Denis Sassou Nguesso qui n'ont rien à lui envier. Il est vrai que les millions de dollars du coton et du pétrole justifient bien toutes les « amitiés » pour le gouvernement et les multinationales françaises !

Philips – Le Mans (Sarthe)

LA DIRECTION ANNONCE PLUS DE 1 000 LICENCIEMENTS

Après avoir annoncé, en avril dernier, la suppression de 6 000 emplois à l'échelle du groupe, la direction de Philips a annoncé, mardi 26 juin, la fermeture de 1 142 postes sur le site du Mans qui compte encore 2 300 travailleurs. Quant au reste des emplois, ils seraient maintenus mais à la condition que Philips trouve des partenaires avant la fin de l'année, ce qui est loin d'être garanti. Les travailleurs concernés ne sont pas dupes et ils se disent qu'une deuxième vague de licenciements arrivera plus tard.

La direction de Philips avait préparé son coup depuis longtemps. Déjà au début de l'année, elle avait mis fin aux contrats des 900 intérimaires et avait commencé à mettre en chômage technique des équipes à tour de rôle pendant plusieurs semaines. Elle avait aussi incité de nombreuses ouvrières à partir dans le cadre de l'ACA (Allocation pour chômeurs âgés), ou à accepter une mutation voire à démissionner. Du coup, on apprenait récemment que depuis le début de l'année, il y avait eu 400 départs. Ces dernières semaines, elle annonçait la création d'une « cellule de reclassement » soi-disant pour aider les

travailleurs à trouver un autre travail, sauf que beaucoup de propositions étaient complètement bidon.

Lundi 25 juin, à l'appel de l'intersyndicale, une manifestation a regroupé près de 600 personnes de l'usine. C'était une réussite dans la mesure où c'était la première manifestation des travailleurs de Philips au Mans et où l'appel avait été lancé tardivement (le vendredi), ce qui ne permettait pas à tout le monde d'être prévenu.

Mardi 26 juin donc, jour de la tenue du Comité central d'Entreprise, l'usine était bloquée, dès l'équipe du matin pour toute la

journée. En fin de matinée, lorsque les travailleurs, regroupés devant l'usine, ont appris la nouvelle du plan social, ce fut d'abord l'abattement. A 16 heures se tenait le Comité d'Entreprise (CE) du Mans et nombre d'entre eux restèrent pour en savoir plus.

Jusqu'à-là, la seule proposition des syndicats CGT et CFDT en intersyndicale était d'appeler à une manifestation vendredi matin, au Mans, et en attendant... de retourner au travail. Ces organisations se sont montrées depuis le début bien timorées, n'appelant même pas à participer à la manifestation nationale contre les licenciements du 9 juin, et parlant plus

de la politique commerciale de Philips que du sort des travailleurs, entretenant du coup bien des illusions.

Mais lorsqu'à la sortie du CE, une déléguée syndicale faisait savoir que les VSD et les équipes de nuit étaient d'ores et déjà supprimées, la colère des travailleurs concernés a éclaté. Du coup, plusieurs travailleurs ont pris la parole pour dire qu'il fallait se battre dès maintenant. Et lorsque le directeur est sorti il s'est fait prendre à parti.

On ne peut que souhaiter voir grandir la colère de ces travailleurs et qu'elle se propage dans les jours à venir pour empêcher les projets de Philips.